

Envoyé en préfecture le 22/03/2023

Reçu en préfecture le 22/03/2023

Affiché le 23/03/2023

ID : 056-265600684-20230321-DS20230303-DE



# CCAS d'HENNEBONT

## RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2023

# Sommaire

I.	<b>1<sup>ère</sup> PARTIE : LE CONTEXTE 2022 - 2023</b>	<b>5</b>
A.	<b>LE CONTEXTE NATIONAL</b>	<b>5</b>
1.	Les grands dossiers du Ministère des Solidarités, de l'Autonomie et des Personnes Handicapées et du Ministère de la Santé et de la Prévention	5
2.	La Loi de Finances 2023 du 30 Décembre 2022	8
3.	La loi de Financement de la Sécurité Sociale (LFSS) 2023 du 23 décembre 2022 (Loi adoptée après recours au 49.3)9	
4.	Bilan de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté démarrée en 2018 et le futur Pacte des Solidarités 2023-2027	11
B.	<b>CONTEXTE DEPARTEMENTAL</b>	<b>12</b>
1.	Personnes âgées et handicapées : le schéma départemental de l'autonomie 2023-2027	12
2.	Insertion : Financement du Chantier d'insertion par l'Etat, le Conseil départemental et le Fonds Social Européen	14
3.	L'Ecouteille : participation au financement du dispositif de lutte contre les violences sexuelles et sexistes sur l'agglomération lorientaise	16
C.	<b>LE CONTEXTE COMMUNAL</b>	<b>18</b>
1.	Le contexte budgétaire	18
2.	Le bilan des orientations du CCAS votées dans le cadre du DOB pour l'année 2022	20
II.	<b>2<sup>ème</sup> PARTIE - LA COMPOSITION DU BUDGET DU CCAS</b>	<b>28</b>
A.	<b>LES BUDGETS ANNEXES</b>	<b>29</b>
1.	L'EHPAD Stêr Glas	29
2.	Le Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile :	31
3.	Le portage de repas	33
B.	<b>LE BUDGET PRINCIPAL, UNE COMPTABILITE ANALYTIQUE</b>	<b>35</b>
C.	<b>LES DEPENSES DE PERSONNEL</b>	<b>37</b>
1.	Etat des lieux	37
2.	Evolution du personnel en 2022	40
III.	<b>3<sup>ème</sup> PARTIE – LES ORIENTATIONS 2023</b>	<b>41</b>
A.	<b>EN MATIERE DE PERSONNEL</b>	<b>41</b>
1.	Les éléments d'évolution des dépenses	42
2.	Les ressources et recettes	44
3.	Les besoins internes	44
B.	<b>LES MOYENS MATÉRIELS</b>	<b>45</b>
C.	<b>RECONDUCTION ET NOUVELLES ORIENTATIONS 2023</b>	<b>46</b>

## PREAMBULE

Jusqu'en 2016, dans les CCAS des communes de plus de 3 500 habitants, il était obligatoire d'organiser un débat d'orientation budgétaire (DOB) dans les deux mois précédant le vote du budget. Une grande liberté était laissée à l'exécutif et aux services de la collectivité sur la présentation du rapport. En outre, aucune délibération n'était exigée pour prendre acte du débat d'orientation budgétaire.

L'article 107 de la loi NOTRE (loi n°2015-991 du 7 Août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République) est venu étoffer les dispositions relatives au débat d'orientation budgétaire des communes en accentuant l'information aux conseillers municipaux. L'article L.2312-1 du CGCT modifié par la loi concerne les CCAS puisque cet article précise que « les dispositions du présent article s'appliquent aux établissements publics administratifs des communes de 3 500 habitants et plus ».

Le débat d'orientation budgétaire doit s'appuyer sur un rapport d'orientation budgétaire (ROB) qui est porté à la connaissance des administrateurs dans les deux mois précédant le vote du budget. Ce rapport participe à l'information des élus et facilite les discussions sur les priorités et les évolutions de la situation financière du CCAS préalablement au vote du budget primitif. Le ROB doit porter sur les orientations budgétaires de l'exercice, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. En outre, pour les CCAS des communes de plus de 10 000 habitants, le ROB doit présenter également la structure et l'évolution des dépenses et des effectifs. Enfin, il est à noter que désormais le débat ne doit pas seulement avoir lieu, il doit en outre être pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

L'article L.2312-1 du CGCT précise que le ROB doit être transmis au préfet du département et au président de l'EPCI dont la commune est membre, si l'EPCI en question a des compétences en matière sociale.

## INTRODUCTION

Le CCAS assure la mise en œuvre de la politique sociale communale en faveur des hennebontais. Il accompagne et apporte un soutien aux personnes les plus fragiles, par :

- Sa mission d'accueil, d'information, d'évaluation, d'orientation et d'accompagnement social des problématiques rencontrées par les publics accueillis,
- Les moyens mis en œuvre pour faciliter l'accès aux droits et aux services en rendant l'Institution accessible à tous,
- Ses réponses aux urgences sociales,
- Sa mission d'insertion et d'accompagnement de retour à l'emploi par la gestion du chantier d'insertion,
- La gestion de ses structures sociales et médico-sociales au service des personnes en perte d'autonomie.

La situation financière des budgets annexes (EHPAD, SAAD et Portage de repas) reste préoccupante. Pour l'EHPAD et le SAAD, l'inadéquation entre les systèmes de tarification et le coût réel du service rend difficile l'équilibre des budgets déjà fortement fragilisés par la période de crise sanitaire, les difficultés de recrutement et l'évolution des rémunérations non totalement compensée par les financeurs.

Le récent soutien financier du Département à l'EHPAD et les signatures de CPOM doivent être l'occasion de réajuster les moyens alloués, de reconnaître la qualité de l'offre de service et de continuer la modernisation des organisations.

### L'année 2022 a été marquée principalement par :

- ❖ La reprise sans contrainte sanitaire des activités et animations menées par le CCAS : l'ensemble du programme d'animations auprès des séniors, les ateliers cuisine (2 par mois), les cafés connectés et les ateliers numériques, les actions de prévention en santé et de lutte contre l'isolement auprès des différents publics,
- ❖ La réalisation du diagnostic qualitatif de l'ABS par l'organisation de groupes de travail avec les acteurs sociaux et médico-sociaux sur : le vieillissement et les situations de handicap, la parentalité, l'insertion socio-professionnelle,
- ❖ Une précarisation des ménages les plus fragiles. Les demandes de domiciliation restent élevées. Hennebont a vu l'arrivée de nombreuses personnes sans domicile n'ayant pas de solution de mise à l'abri par les dispositifs de l'Etat. Et en raison de l'inflation et de la précarité énergétique, de plus en plus de familles ont besoin d'une aide alimentaire,
- ❖ Le territoire de l'agglomération est confronté à une crise du logement qui accentue la situation des plus fragiles et impacte les missions de soutien du CCAS dans l'accès au logement.

Comme en 2021, le budget principal a apporté un soutien financier aux budgets annexes du SAAD (4 000 € en investissement pour l'achat de matériel informatique) et de l'EHPAD (18 000 € pour les dépenses de personnel). Le présent rapport vient porter à la connaissance des administrateurs les informations et les analyses utiles à leur réflexion, notamment celles relatives à la situation financière du CCAS et aux actions proposées. Il doit permettre d'effectuer les choix et les arbitrages en matière principalement de fonctionnement, de projets pour l'année à venir.

# I. 1<sup>ère</sup> PARTIE : LE CONTEXTE 2022 - 2023

## A. LE CONTEXTE NATIONAL

### 1. Les grands dossiers du Ministère des Solidarités, de l'Autonomie et des Personnes Handicapées et du Ministère de la Santé et de la Prévention

Suite à la nomination d'Elisabeth BORNE en mai 2022 Première Ministre en remplacement de Jean CASTEX, un nouveau gouvernement a été formé. Le précédent Ministère des Solidarités et de la Santé a été divisé en deux ministères distincts : - le **Ministère des Solidarités, de l'Autonomie et des Personnes handicapées** dirigé par Jean-Christophe COMBE nommé en juillet 2022. Geneviève DARRIEUSSECQ est la Ministre déléguée chargée des Personnes handicapées.

- le **Ministère de la Santé et de la Prévention** dirigé par François BRAUN depuis juillet 2022. Agnès FIRMIN LE BODO est la Ministre déléguée chargée de l'Organisation territoriale et des Professions de santé.

#### ➤ Ministère des Solidarités, de l'Autonomie et des Personnes handicapées

- Suite au **Pacte pour l'Enfance** lancé en 2019, le gouvernement continue de mettre l'accent sur les thématiques suivantes :
- Le soutien à la Parentalité. Création en 2022 d'une Charte nationale qui définit huit grands principes :
  - Reconnaître et valoriser prioritairement les rôles, le projet et les compétences des parents ;
  - S'adresser à toutes les familles quels que soient la situation familiale, le milieu social, l'environnement, le lieu de résidence, la présence d'un handicap ou les références culturelles ;
  - Accompagner les parents en intégrant dans cette démarche toutes les dimensions et l'ensemble du contexte de la vie familiale ;
  - Proposer un accompagnement et un soutien dès avant l'arrivée de l'enfant et jusqu'à son entrée dans la vie adulte ;
  - Respecter les principes d'égalité entre les femmes et les hommes dans la parentalité et au sein de la sphère familiale ;
  - Quelles que soient les configurations familiales, permettre à chaque parent d'occuper, dans la mesure du possible, sa place dans le développement de l'enfant ;
  - Proposer des interventions diverses (collectives ou individuelles, dans des lieux dédiés, itinérants ou au domicile...) accessibles à toutes les familles sur l'ensemble du territoire et respectueuses des principes de neutralité ;
  - Garantir aux personnes qui recourent à une action de soutien à la parentalité que les bénévoles ou professionnels qui interviennent dans ce cadre ont une compétence ou bénéficient d'une formation dans ce domaine et disposent de temps de partage d'expérience et d'analyse des pratiques.

- La lutte contre les inégalités de destin dès les 1000 premiers jours de l'enfant grâce à 5 axes principaux :
  - Mettre à disposition des parents et futurs parents des informations simples, accessibles et fiables (site internet, application mobile et livret 1 000 premiers jours) ainsi qu'un sac des 1000 premiers jours, expérimenté en 2022-2023 ;
  - Améliorer l'accompagnement des parents pendant toute la période en tâchant d'éviter les discontinuités et de renforcer le soutien aux moments clés, en particulier en soutenant la généralisation de l'entretien prénatal précoce et (depuis 2022) de l'entretien postnatal précoce ;
  - Proposer un accompagnement renforcé selon les besoins des parents et les vulnérabilités en déployant en particulier un service adapté aux parents en situation de handicap (SAPPH) ou encore en renforçant les moyens de prise en charge des détresses parentales psychologiques ;
  - Inviter les parents à prendre du temps pour construire la relation avec leur enfant, en particulier grâce à un congé paternité porté à 25 jours et en travaillant à une meilleure conciliation entre vie familiale, vie sociale et vie professionnelle ;
  - Améliorer encore la qualité des modes d'accueil du jeune enfant.
  
- La construction d'un nouveau service public de la petite enfance

À l'occasion du Comité interministériel à l'enfance du 21 novembre 2022, le Ministre Jean-Christophe Combe a annoncé le lancement d'une grande concertation sur le service public de la petite enfance, organisée dans le cadre du Conseil national de la refondation (CNR).

Déjà priorité du gouvernement lors du précédent quinquennat, beaucoup de parents peinent encore à trouver un mode d'accueil financièrement accessible, de qualité et correspondant à leurs besoins (horaires atypiques, accueil à temps partiel etc.) et à ceux de leur enfant (par exemple, enfants en situation de handicap).

L'objectif est de répondre aux inégalités d'accès aux gardes d'enfant, rendre l'accueil individuel plus accessible, garantir aux parents une solution d'accueil pour leur enfant de moins de 3 ans.
  
- L'accompagnement des familles monoparentales

Depuis le 1er mars 2022, l'intermédiation de la pension est mise en place pour tous les parents qui divorcent devant la justice, sauf refus conjoint des deux parents. Depuis le 1er janvier 2023, la systématisation est étendue à tous les autres types de décisions de justice comportant la fixation d'une pension alimentaire, ainsi qu'aux divorces par consentement mutuel. Cette nouvelle étape achève la systématisation de l'intermédiation, afin que celle-ci puisse pleinement jouer son rôle de prévention des impayés.

Revalorisation de 50 % de l'allocation de soutien familial (ASF) destinée aux parents isolés, depuis novembre 2022. Son montant est passé à 184,41 € par mois et par enfant, au lieu de 122,93 €.

Le plafond de ressources pour le bénéfice du **CMG (Complément de Mode de Garde) pour les parents isolés est majoré de 40 %** et les montants **plafond de cette prestation sont majorés de 30 %**.
  
- La mise en place d'un secrétariat d'Etat chargé de la Protection de l'Enfance avec la nomination de Charlotte CAUBEL pour veiller à :

La prise en charge des mineurs et jeunes majeurs protégés par l'aide sociale à l'enfance (ASE), la garantie de l'égalité et de la qualité de la protection de l'enfance sur tout le territoire, l'insertion sociale et

professionnelle des jeunes majeurs protégés, la lutte contre toutes les formes de violences faites aux enfants, la participation et le suivi des stratégies et textes pour l'enfance portées par l'Union européenne et les organisations internationales.

- **Grand Âge et autonomie.**

Les grands dossiers sont les suivants :

- La lutte contre l'isolement des personnes âgées reste une priorité pour l'Etat. Pour favoriser une prise de conscience et apporter une réponse à cette problématique, un comité stratégique de lutte contre l'isolement des personnes âgées avait été lancé le lundi 15 février 2021.  
Le ministère prévoit la réalisation d'un bilan de la mise en œuvre de ce comité pour le début d'année 2023, qui viendra alimenter les travaux du Conseil national de la Refondation Bien Vieillir et la politique de prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées.
  - L'amélioration de l'adaptation et de la sécurisation du logement afin de faciliter le choix de vieillir « chez soi »  
Un dispositif intitulé « MaprimeAdapt » sera déployé pour aider les personnes âgées, en perte progressive d'autonomie, à adapter leur logement.
  - La nouvelle feuille de route des EHPADs avec la nouvelle mission de Centre de ressources territorial  
Ce nouveau dispositif de centre de ressources territorial doit associer l'offre d'un EHPAD et celle d'un service d'aide à domicile. La sélection des projets est à la main des agences régionales de santé (ARS).  
« L'objectif est d'assurer la prise en charge à domicile de 100 000 personnes supplémentaires en 2030 qui auraient le profil pour entrer en EHPAD. La réponse doit donc renforcer le volet soins », a rappelé Stéphane Corbin, directeur adjoint de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA).
  - Le soutien à l'attractivité des métiers du soin et de l'accompagnement  
L'État souhaite mener une politique autour de quatre principaux leviers : faire progresser les **rémunérations**, renforcer la **formation** des professionnels, améliorer les **conditions de travail**, valoriser **l'image des métiers du médico-social**.
  - Le soutien aux aidants : Le ministère lance en 2023 une nouvelle stratégie nationale pluriannuelle pour les aidants, dans la lignée de la première (Agir pour les aidants 2020-2022), qui prendra en compte l'ensemble des aidants, avec pour objectif notamment de renforcer le développement de l'offre de répit et de reconnaître l'ensemble des aidants.
- **Handicap : Priorité gouvernementale de construire une société plus inclusive**  
Notamment par l'accès au plein emploi des personnes en situation de handicap, par une école plus inclusive, ou encore par l'élargissement des critères ouvrant droit à l'aide humaine de la prestation de compensation du handicap (PCH) aux personnes atteintes d'un handicap intellectuel, afin de faciliter leur autonomie.

## ➤ Ministère de la Santé et de la Prévention

- Le volet Santé du Conseil National de la Refondation lancé en octobre 2022 avec les enjeux d'améliorer l'accès à la santé pour tous les Français, développer la prévention à tous les âges, réparer l'hôpital public et les urgences  
La phase diagnostic a pris fin en décembre 2022 et des restitutions doivent avoir lieu en ce début 2023 afin ensuite de mettre en place rapidement des actions.
- **Le Ségur de la Santé**  
Avec, entre autres, une généralisation progressive du dispositif de service d'accès aux soins à l'échelle nationale, prévue à la mi-2023, après des expérimentations menées dans différentes régions.  
Le service d'accès aux soins est un nouveau service d'orientation de la population dans leur parcours de soins. Pour le patient confronté à un besoin de soins urgents ou non programmés et lorsque l'accès à son médecin traitant n'est pas possible, le SAS doit permettre d'accéder, à toute heure et à distance à un professionnel de santé. Ce dernier pourra lui fournir un conseil médical, lui proposer une téléconsultation, l'orienter selon la situation vers une consultation de soin non programmé en ville, vers un service d'urgence ou déclencher l'intervention d'un SMUR ou d'un transport sanitaire. Le SAS est fondé sur un partenariat étroit et équilibré entre les médecins de ville et les professionnels de l'urgence hospitalière des SAMU.

## 2. La Loi de Finances 2023 du 30 Décembre 2022

La loi de finances 2023 promulguée le 30 décembre 2022 a été adoptée dans des conditions particulières, après l'usage à plusieurs reprises par le Gouvernement de l'article 49-3 de la Constitution.

### Elle poursuit 4 objectifs :

- Protéger les ménages face à la crise énergétique,
- Financer massivement les missions régaliennes de l'Etat,
- Préparer l'avenir à travers un fort investissement sur l'éducation,
- Maîtriser la dépense publique.

La loi de finances fixe le déficit budgétaire de l'État à **164,9 Md€** (contre 172,6 Md€ en 2022) et évalue son besoin de financement à 304,9 Md€ contre 306 Md€ en 2022.

Le gouvernement a bâti son budget 2023 sur une hypothèse de croissance économique de 1 %, qui s'avère aujourd'hui très optimiste face aux grandes tendances annoncées par la Banque de France soit une croissance entre -0,5 % et 0,8 % et une inflation entre 4,2 % et 6,9 %.

Les prévisions gouvernementales au-delà de 2023 figurent dans le projet de loi de programmation des finances publiques 2023-2027 : la croissance reviendrait à 1,6 %/1,8 % dès 2024 et l'inflation refluerait à 1,8 %/2,1 % à compter de 2025. Naturellement, tout dépendra des prix de l'énergie et d'éventuels effets de « second tour » de l'inflation (spirale d'augmentation prix-salaires).

## Les principales mesures fiscales pour les particuliers

- **Une indemnité carburant** de 100 euros (un milliard budgété pour ce dispositif) sera versée aux travailleurs, sous conditions de ressources, utilisant leur voiture ou leur moto pour se rendre au travail.
- **Elargissement de l'exonération de la taxe foncière** en faveur des personnes âgées ou handicapées pour la résidence principale. Elle concerne désormais, sans condition de ressources, les titulaires de l'allocation supplémentaire d'invalidité (ASI) et les titulaires de l'allocation de solidarité aux personnes âgées (ASPA, anciennement minimum vieillesse). Les personnes âgées de plus de 75 ans et les titulaires de l'allocation aux adultes handicapés (AAH) y sont éligibles sous condition de ressources.
- Les personnes âgées de plus de 65 ans et de moins de 75 ans au 1<sup>er</sup> janvier de l'année d'imposition, répondant aux conditions de ressources définies pour l'exonération, peuvent bénéficier d'un dégrèvement de la taxe foncière d'un montant de 100 €.
- **Le plafond du crédit d'impôt pour frais de garde** d'un enfant de moins de six ans est relevé à 3 500 euros par enfant à charge, contre 2 300 euros jusqu'à présent.

## Autres mesures sociales

Bouclier tarifaire sur les prix du gaz et de l'électricité prolongé en 2023, hausse du Smic, évolution des critères d'un logement décent, nouvelle carte familles nombreuses de la SNCF, augmentation de l'indemnité forfaitaire de télétravail pour les agents publics.

## 3. La loi de Financement de la Sécurité Sociale (LFSS) 2023 du 23 décembre 2022 (Loi adoptée après recours au 49.3)

Le parcours parlementaire de la loi de financement de la sécurité sociale pour 2023 a été fortement marqué par l'utilisation de l'article 49-3 de la Constitution française et l'absence de débats. Validée par le Conseil constitutionnel, la loi a été promulguée le 23 décembre 2022.

La branche Autonomie atteint un déficit de -0,4 milliard d'euros en 2022. En 2023, le solde de la branche Autonomie se creuse à -1,2 milliards d'euros, avec un objectif global de dépenses porté respectivement à 5,1 % dans les champs des personnes âgées et à 5,2 % pour les personnes handicapées. Quelques 730 millions d'euros supplémentaires seront consacrés au champ du handicap (notamment, l'amélioration de la scolarisation des enfants et adolescents en situation de handicap).

### Trois axes majeurs concernent les Collectivités :

- L'accès aux soins et la lutte contre les déserts médicaux
  - En facilitant le recrutement des médecins libéraux régulateurs au sein des Samu et des services d'accès aux soins.
  - En exonérant de cotisations d'assurance vieillesse au titre de l'année 2023 des médecins retraités qui reprennent leur activité. Il faudra toutefois que leur revenu professionnel de l'année 2023 soit inférieur à un montant fixé par décret.

- En créant une 4e année de consolidation au diplôme d'études spécialisées de médecine générale (internat). Afin de lutter contre les déserts médicaux, cette année supplémentaire sera réalisée en ambulatoire en priorité dans les zones médicalement tendues.
  - En simplifiant et renforçant la coordination de l'installation des professionnels de santé en harmonisant les dispositifs d'aide à l'installation. Un guichet unique départemental d'accompagnement à l'installation des professions de santé sera créé.
  - Possibilité jusqu'à fin 2035 pour les médecins et infirmiers de travailler jusqu'à 72 ans à l'hôpital.
  - Expérimentation pendant 3 ans de l'accès direct des patients aux infirmiers en pratique avancée (IPA) dans le cadre de structures d'exercice coordonné.
  - Autoriser les infirmiers, à titre expérimental pendant un an et dans certains territoires, à signer des certificats de décès afin de soulager les médecins de cette tâche et de remédier au manque de médecins disponibles dans des délais corrects.
- Les aides aux familles et le service public de la Petite enfance
- Aide financière aux familles monoparentales pour faire garder leurs enfants âgés de 6 à 12 ans en étendant le complément de libre choix du mode de garde (CMG), versé par la Caf ou la MSA, jusqu'aux 12 ans de l'enfant (au lieu de 6 ans).
  - Revalorisation de 50 % de l'allocation de soutien familial (ASF) destinée aux parents isolés, dès le mois de novembre 2022. Son montant est passé à 184,41 € par mois et par enfant, au lieu de 122,93 €.
  - Possibilité à chacun des parents de bénéficier du complément de libre choix du mode de garde « emploi direct » en cas de garde alternée.
  - Diminution du coût du recours à un assistant maternel pour les parents en réformant le mode de calcul du complément de libre choix du mode de garde « emploi direct », ce qui permettrait de rendre l'accueil par une assistante maternelle aussi accessible que la crèche et d'harmoniser les restes à charge entre ces deux modes d'accueil à partir de 2025.
  - La loi du 15 novembre 2021 visant à améliorer les conditions de présence parentale auprès d'un enfant dont la pathologie nécessite un accompagnement soutenu est rendue applicable aux fonctionnaires.
- Le soutien à l'autonomie : La grande loi sur l'autonomie des personnes âgées est bien enterrée par le nouveau gouvernement mais des moyens supplémentaires seraient prévus pour aider, dans l'urgence et à plus long terme, le secteur.
- Lutter contre l'isolement des personnes âgées en ajoutant deux heures de lien social par semaine dans les plans d'aide à la perte d'autonomie pour les bénéficiaires de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) à partir du 1er janvier 2024. Le recours à l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) est en outre simplifié.
  - Financer des soins infirmiers à domicile pour les personnes âgées et en situation de handicap. 4 000 places supplémentaires seront créées dans les services d'aide à domicile en 2023. Le tarif des services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD) est relevé de 22 à 23 € par heure d'intervention.
  - Doter les établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) de 3 000 infirmiers et aides-soignants supplémentaires en 2023. D'ici 2027, 50 000 postes devraient être créés dans ces établissements.

- Améliorer les contrôles des EHPAD et les nouvelles règles de transparence et de régulation financière. Ces règles ont été renforcées par les parlementaires, de même que les sanctions financières encourues (5 % maximum du chiffre d'affaires contre 1 % aujourd'hui).

## 4. Bilan de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté démarrée en 2018 et le futur Pacte des Solidarités 2023-2027

Selon le Ministre Jean-Christophe COMBE, « le pilier de la stratégie pauvreté 2023-2027 sera de poursuivre la lutte contre les inégalités de destin ».

Le bilan de la Stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté achevée le 31 décembre est plutôt mitigé. Les résultats sont peu probants avec une difficulté de lecture des résultats mais le gouvernement souhaite reconduire la méthode. Le Pacte des solidarités, dont la concertation a démarré fin novembre, reprendra donc le modèle des contrats entre l'Etat et les collectivités.

### Quatre priorités sont annoncées pour le plan 2023-2027 :

- **La lutte contre les inégalités dès le plus jeune âge**

Lutter dès le plus jeune âge contre la reproduction sociale des inégalités en investissant dans l'éducation, la prévention, mais aussi la petite enfance.

- **La lutte contre la grande exclusion**

Il est prévu d'investir plus massivement et de développer des programmes tels que Convergence et Premières heures, pour remobiliser des personnes très exclues. Les expérimentations « territoires zéro non-recours » permettront de favoriser leur accès aux droits, et la réforme de France Travail d'agir sur le retour à l'activité.

- **L'organisation solidaire de la transition écologique**

Il s'agit de travailler en interministériel sur les dépenses contraintes d'alimentation, de mobilité et de logement.

- **L'amplification de la politique d'accès au travail pour tous.**

- Transformation du service public de l'emploi avec la création progressive de France Travail, pour réduire les ruptures de parcours et mieux insérer les publics les plus éloignés de l'emploi. Il s'agira en 2023 de renforcer la coordination des différents acteurs du SPE grâce à une meilleure articulation entre Pôle emploi, les missions locales et les Cap emploi.

- L'accompagnement des bénéficiaires du RSA sera réformé avec en priorité l'accompagnement d'un projet professionnel.

- Une nouvelle feuille de route est annoncée pour l'emploi des personnes handicapées en milieu ordinaire ainsi que pour le développement des SIAE. Le dispositif emploi accompagné sera étendu à d'autres publics.

- Evolution des règles d'indemnisation du chômage pour avoir un système plus incitatif, et plus protecteur quand les emplois se font rares ;

- Amélioration du taux d'activité des seniors en travaillant sur les conditions de départ à la retraite et sur les leviers de prévention de l'usure professionnelle
- Accélération du développement de l'apprentissage pour atteindre l'objectif d'un million d'apprentis en 2027 ;
- Poursuite de l'effort de formation des demandeurs d'emploi et des réformes de la formation professionnelle
- Déploiement de France 2030 et accélération de la réindustrialisation de la France
- Réduction des tensions de recrutement, notamment dans les métiers de la santé et du social
- Renouvellement et formation d'une génération d'agricultrices et d'agriculteurs
- Refondation de l'orientation des élèves
- Faire du lycée professionnel une voie de réussite et d'accès à l'emploi en rapprochant les lycées professionnels des entreprises
- Mieux orienter les étudiants vers les métiers de demain, les informer sur les débouchés professionnels et créer des filières professionnalisantes courtes tournées vers les métiers en tension
- Faire évoluer le Service National Universel vers un outil de mixité et d'engagement au service des grandes causes nationales, climatiques et sociales.

## B. CONTEXTE DEPARTEMENTAL

### 1. Personnes âgées et handicapées : le schéma départemental de l'autonomie 2023-2027

Pour rappel, le précédent schéma de l'autonomie 2018-2022 avait défini les 5 orientations stratégiques suivantes :<sup>1</sup>

- Orientation stratégique 1 : augmenter sensiblement les capacités d'accueil pour les jeunes adultes handicapés,
- Orientation stratégique 2 : garantir une offre d'aide à domicile satisfaisante,
- Orientation stratégique 3 : développer le soutien aux aidants et les propositions alternatives,
- Orientation stratégique 4 : optimiser l'offre en établissements pour les personnes âgées,
- Orientation stratégique 5 : garantir une réponse de proximité à tous les morbihannais âgés et handicapés et leurs familles.

Selon les estimations 2022 de l'INSEE, un tiers de la population du Morbihan est âgée de 60 ans et plus soit 258 000 habitants (33,50 %) sur l'ensemble d'un total de 770 921 (21 % en 1990 et 24 % en 2000).

A ce jour, 12 % de la population (93 643) sont âgés de 75 ans et plus. Les projections démographiques de l'INSEE indiquent un doublement à l'horizon 2050.

Ces constats vont nécessiter une adaptation en continu des services et un développement des emplois. L'enjeu autour de l'attractivité de ces métiers est majeur. Une majorité de personnes âgées dans le département souhaite pouvoir rester le plus longtemps possible à domicile. Cela va nécessiter d'adapter l'offre de services du maintien à domicile dans l'accompagnement de la très grande dépendance.

---

<sup>1</sup> Extraits du Schéma départemental de l'Autonomie rédigé par le Conseil départemental

Il est à noter que le Morbihan a une offre de places en services de soins infirmiers à domicile inférieure à la moyenne nationale. Il manque 100 places sur le département pour couvrir les besoins de la population. Quant à l'offre en établissement dans le département, elle est déficitaire et est la plus faible par rapport aux autres départements bretons. Il manquerait 1 600 places pour assurer un équilibre.

Concernant le handicap, 59 000 personnes disposent d'un droit ou d'une orientation auprès de la Maison départementale de l'Autonomie en 2022 (8 % de la population). En 2021, plus de 40 % des personnes ont entre 50 et 64 ans. La compétence du Département est d'apporter les moyens physiques, humains, financiers, d'hébergement à la compensation du handicap. La politique d'inclusion concerne un grand nombre d'acteurs publics comme privés dans les domaines des transports, des aménagements, de l'éducation, de l'accès à la vie sportive, culturelle...

### Le nouveau schéma départemental de l'autonomie définit 6 orientations prioritaires avec des objectifs opérationnels

#### **1/ Soutenir le maintien à domicile des personnes en perte d'autonomie :**

- Contribuer à assurer la pérennité des SAAD du Morbihan notamment en améliorant la prise en charge financière des heures d'intervention, en accompagnant les projets de regroupement, de mutualisation de ressources et de moyens entre structures, en continuant à soutenir les mesures d'attractivité des métiers,
- Renforcer la qualité de l'accompagnement à domicile via un appel à projet sur les démarches qualité au sein des services, en facilitant les rapprochements SAAD/SSIAD (Services de Soins Infirmiers à Domicile), l'accès aux aides techniques et à la domotique, en travaillant à l'amélioration des possibilités de transport des personnes dépendantes,
- Renforcer la politique de développement de l'habitat inclusif,
- Renforcer l'accueil familial comme solution alternative entre le tout domicile et l'établissement médico-social.

#### **2/ Accompagner la perte d'autonomie par des solutions adaptées et graduées :**

- Disposer de davantage de solutions médicalisées pour l'accueil de personnes âgées dépendantes (objectif de +100 places d'EHPAD),
- S'assurer que l'offre disponible soit accessible financièrement pour tout Morbihannais,
- Accompagner les établissements dans leur transformation de l'offre pour qu'elle soit plus qualitative et efficiente.

#### **3/ Renforcer et améliorer la capacité d'accueil et d'accompagnement des personnes en situation de handicap :**

- Poursuivre la création de solutions adaptées aux besoins des personnes en situation de handicap,
- Optimiser, en lien avec l'ARS et les opérateurs, l'utilisation de soins pour créer de nouvelles solutions médicalisées en établissement et à domicile,
- Accompagner les établissements sociaux et médico-sociaux dans le développement de solutions « inclusives ».

#### **4/ Soutenir les aidants :**

- Poursuivre le développement de nouvelles solutions de répit en établissement médico-social notamment par la création de 60 places d'accueil temporaire Personnes Âgées sur le département,

- Poursuivre le développement de plateformes de répit Personnes Âgées et Handicapées notamment en déployant 3 nouvelles plateformes de répit validées en 2022 sur les territoires lorientais, alrén et ploërmelais,
- Evaluer et intégrer toute nouvelle solution innovante de répit dans les dispositifs financiers portés par le département notamment via un appel à projet proposer les conditions d'un financement des prestations de nuit par les SAAD...,
- Simplifier les démarches pour les usagers Personnes handicapées.

#### **5/ Améliorer l'accueil et l'accompagnement des usagers :**

- Renforcer la qualité de l'accueil à la Maison Départementale de l'Autonomie (MDA) notamment le développement d'une offre d'information complète et transversale auprès des usagers sur les ressources du territoire,
- Simplifier et rendre plus claires les démarches pour les usagers,
- Renforcer la logique de l'aller vers notamment en installant des guichets de proximité,
- Simplifier et clarifier les responsabilités et compétences croisées avec l'ARS.

#### **6/ Soutenir les communes et les partenaires dans leurs projets en lien avec la perte d'autonomie :**

- Développer une offre d'ingénierie à destination des communes autour des enjeux de la perte d'autonomie notamment pour les problématiques d'habitat et d'urbanisme, pour mieux articuler la politique du logement avec les enjeux de la perte d'autonomie,
- Mieux accompagner financièrement les associations œuvrant dans le domaine de l'autonomie,
- Renforcer la sensibilisation ainsi que la communication auprès du grand public autour des enjeux de la perte d'autonomie.

## **2. Insertion : Financement du Chantier d'insertion par l'Etat, le Conseil départemental et le Fonds Social Européen**

### **Le Chantier d'insertion reçoit trois types de financement :**

1/ L'Etat, par le biais d'une convention, aide au financement des postes et des contrats d'insertion sur la base d'un forfait au poste. Le versement de la totalité de l'aide dépend d'objectifs à atteindre soit 60 % de sorties dynamiques (25 % de sorties vers un emploi durable, 20 % vers un emploi de transition, et 15 % vers une formation de préqualification ou qualifiante).

2/Le Fonds Social Européen (FSE)<sup>2</sup> : Ce programme finance la mise en œuvre des principes du socle européen des droits sociaux par des actions dans les domaines de l'emploi, de l'éducation et des compétences et de l'inclusion sociale.

L'organisation du FSE+ en France repose sur une articulation étroite avec les compétences des collectivités. De ce fait : les régions se voient confier 13 programmes régionaux essentiellement ciblés sur la formation professionnelle ; l'Etat a en charge la mise en œuvre d'un programme national "emploi-inclusion-jeunesse-

---

<sup>2</sup> Extraits de documents de la DREETS Bretagne sur le Programme FSE+

compétences" dont un tiers des crédits consacrés à "l'inclusion sociale", est confié aux Départements au titre de leurs compétences en matière d'action sociale et d'insertion.

Trois priorités principales sont fixées par ce programme national :

- \*Favoriser l'insertion professionnelle et l'inclusion sociale des personnes les plus éloignées du marché du travail et des plus vulnérables ou des exclus ;
- \*Favoriser l'insertion sociale et professionnelle des jeunes et l'appui à la réussite éducative ;
- \*Améliorer les compétences et les systèmes d'éducation, de formation professionnelle et d'orientation pour mieux anticiper et accompagner les mutations économiques.

Sur le nouveau programme FSE+, le Département contribue à la mise en œuvre de la première priorité dédiée à l'insertion professionnelle et l'inclusion sociale des personnes en difficulté pour laquelle il va pouvoir mobiliser une enveloppe de 14,7 M€.

Comme pour la précédente programmation 2014-2021, le CCAS a répondu à l'appel à projet géré par le Département concernant ce nouveau programme FSE+ 2022-2027.

Ce fonds contribue à financer pour le CCAS, le poste d'encadrant technique, l'accompagnement socio-professionnel par le prestataire OPTIM-ISM à hauteur de 56 % de ces dépenses.

3/ Le Conseil départemental dans le cadre de sa politique d'insertion : pour rappel, en Septembre 2018, le Département a souhaité revoir sa politique d'insertion en modifiant les modalités de conventionnement pour améliorer la situation des morbihannais en parcours d'insertion et notamment les bénéficiaires du RSA.

Cette volonté s'est concrétisée par le lancement d'un appel à projets reposant sur 3 axes :

- \*Le développement d'opportunités de mise en activité pour des personnes durablement éloignées de l'emploi assorties d'outils mobilisables par les accompagnateurs pour résoudre les difficultés qui freinent l'accès ou le retour à l'emploi,
- \*La construction de parcours d'insertion en lien avec les besoins des entreprises du territoire,
- \*Le développement des capacités d'accueil des personnes en insertion dans les entreprises Morbihannaises.

Le CCAS d'Hennebont répond chaque année à cet appel à projets sur le 1<sup>er</sup> volet. Comme pour le FSE, cette aide financière concerne l'encadrement technique et l'accompagnement socio-professionnel.

Une demande de reconduction expresse est faite chaque année pour renouveler le dispositif.

Pour 2023, le CCAS sollicite la somme de 28 248 € soit 43 % du coût de l'encadrement technique et de l'accompagnement socio-professionnel ajoutée aux 56 % du FSE+.

France Travail, le guichet unique de l'emploi, qui doit succéder à Pole emploi au 1<sup>er</sup> Janvier 2024 et renforcer l'accompagnement de tous vers l'emploi va apporter du changement. Les compétences des instances pourraient être modifiées, les objectifs et rôles attendus des différents acteurs de l'emploi et de l'insertion. Ces évolutions pourraient donc également changer les modes de financements. Une veille et une vigilance sont nécessaires.

### 3. L'Écoute : participation au financement du dispositif de lutte contre les violences sexuelles et sexistes sur l'agglomération lorientaise

#### Rappel du contexte :

Depuis 2016, la ville d'Hennebont accueille une permanence du Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles du Morbihan (CIDFF 56), qui agit pour l'égalité entre les femmes et les hommes, en favorisant plus particulièrement l'émancipation des femmes au travers de projets déclinés sur l'ensemble du département. Présent depuis 2011 sur le territoire de Lorient Agglo, le CIDFF est en charge de diverses missions : l'écoute et l'accompagnement des personnes victimes de violence, l'insertion professionnelle et l'information juridique.

De 2014 à 2017, le CIDFF et la Sauvegarde 56 ont créé un accueil de jour pour les femmes victimes de violences au sein du couple, « Moments pour elles ». Structure d'accueil pluridisciplinaire, il proposait à la fois un premier accueil, un accompagnement social, juridique, administratif et psychologique. La perte d'une subvention de l'État a conduit à la fermeture de ce lieu en novembre 2017.

En 2019, l'État et les communes de l'agglomération de Lorient ont commandé une étude-action auprès du CIDFF afin d'analyser les besoins et les problématiques des femmes sur ce territoire dans les domaines du droit, de la santé, de la citoyenneté, de l'insertion, de la solidarité, de l'habitat, ainsi que l'offre d'information et d'accompagnement existante. Les communes de l'agglomération ont été sollicitées pour la financer pour un montant de 9 000 € chacune au prorata de leur population (Montant global : 36 000 €). Le CCAS d'Hennebont a participé au financement à hauteur de 694 €.

Les résultats de cette étude-action présentés en octobre 2020, attestaient de la nécessité de construire un nouveau projet à l'échelle de l'agglomération en s'appuyant sur les dispositifs déjà présents sur le territoire. Trois scénarii avaient été proposés.

En mars 2021, lors d'un Comité de pilotage, l'État, le Conseil départemental du Morbihan, la Caisse d'allocations familiales et l'ensemble des communes de Lorient Agglo se sont engagés à soutenir le projet de création d'un dispositif de lutte contre les violences intrafamiliales : lieu d'accueil, d'écoute et d'orientation des victimes sur l'agglomération lorientaise (Scénario 2).

Suite à l'appel à projet, le CIDFF et la Sauvegarde 56 ont été retenus pour la gestion de ce dispositif qui a ouvert ses portes en octobre 2021 sous le nom de « L'Écoute » à Lorient dans des locaux mis à disposition par LB Habitat.

#### Les missions de ce lieu et du dispositif sont :

- De prendre en compte l'ensemble des problématiques rencontrées par les femmes sur le territoire : inégalités des conditions d'emploi, femmes peu diplômées, augmentation des ménages isolés, situations de monoparentalité en progression qui portent majoritairement sur les cheffes de familles, précarité importante et situation de pauvreté renforcée chez les jeunes et dans les quartiers prioritaires, nombre de victimes de violences intrafamiliales en augmentation, freins rencontrés à l'autonomie (manque de formation, problèmes de santé, mobilité restreinte, offre d'accueil des jeunes enfants, problématique de logement,...) ;
- De faire mieux connaître et de coordonner l'offre existante ;

- De rendre cette offre plus accessible sur l'ensemble du territoire et la développer, notamment en direction des victimes de violences ;
- De créer du lien entre les acteurs, développer leurs compétences et la formation
- D'orienter les femmes vers des solutions correspondant à l'ensemble de leurs problématiques, et plus particulièrement vers les services existants pour accompagner les victimes de violences sexuelles et sexistes.

Pour la première année de fonctionnement (oct. 2021-sept. 2022), la participation financière des communes d'un montant de 40 000 € sur les 100 000 € du budget total a été répartie sur la base de la population municipale 2017 soit la somme de 3 085 € pour la Commune d'Hennebont (délibération n°202106007 du Conseil municipal en date du 18 Juin 2021).

A mi-parcours de cette première année, une évaluation du projet a été réalisée et présentée par le CIDFF. En juillet 2022, le Comité de pilotage représentant les différents financeurs du dispositif dont est membre la Commune d'Hennebont a validé le renforcement du dispositif et sa pérennité à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2023.

Le renforcement comprend :

- le recrutement d'une travailleuse sociale supplémentaire chargée de l'accueil et de l'accompagnement des personnes
- le financement d'une permanence de l'association France Victimes 56
- l'élargissement du dispositif aux victimes de violences sexuelles et sexistes.

Un projet de convention triennale a été travaillé au cours du dernier trimestre de l'année et sera proposé en 2023.

Concernant le renouvellement de l'engagement financier de la Commune à compter du dernier trimestre de l'année 2022, il a été proposé et validé de le transférer de la Ville vers le CCAS.

La lutte contre les violences intrafamiliales est depuis toujours un sujet porté par le CCAS et un engagement fort au sein de ses équipes. Les référents « Violences » de proximité, formés par le CIDFF au sein de chaque commune dans le cadre du dispositif sont :

- la Conseillère en Economie Sociale Familiale du CCAS
- la Vice-présidente du CCAS.

Le CCAS participe aux comités de suivi qui se réunissent régulièrement afin de faire des points d'étape sur le dispositif, les actions menées, le public suivi, les difficultés rencontrées et les préconisations.

Suite au dernier COPIL de juillet, la participation financière de chaque partenaire pour le dernier trimestre 2022 et l'année 2023 a été validée soit pour Hennebont 1 019 € et un total de 5 387 € pour l'année 2023.

En cas de difficulté du budget du CCAS pour verser sa participation financière au dispositif dans le cadre de son engagement futur dans la Convention triennale, il est rappelé que le budget de la Ville compensera en abondant d'autant le montant de la subvention d'équilibre de fonctionnement versée au CCAS.

## C. LE CONTEXTE COMMUNAL

### 1. Le contexte budgétaire

Concernant l'évolution de la démographie, les chiffres de l'INSEE indiquent une population totale de 16 300 habitants soit une diminution de 1,01 % par rapport à 2022 (16 467 habitants). En 2022, la population avait progressé de 1,28 % par rapport à 2021.

- **Préparation du budget communal dans un contexte macroéconomique incertain<sup>3</sup>**

La Ville dans son Rapport d'orientation budgétaire présenté en Conseil municipal le 23 Février décrit le contexte budgétaire restreint et contraint par :

- l'explosion des coûts énergétiques
- les augmentations de masse salariale indiciaire
- l'inflation importante sur les différentes charges externes dont les produits alimentaires.

Les chiffres de l'inflation évoluent chaque mois. Selon l'INSEE et une estimation provisoire réalisée en fin de mois, « les prix à la consommation augmenteraient de 6,2 % en février 2023, après +6,0 % le mois précédent. Cette légère hausse de l'inflation serait due à l'accélération des prix de l'alimentation et des services ».

Suite à l'intervention des élus locaux auprès du gouvernement, deux types de mesures ont été intégrés dans la loi de finances : des réductions des factures d'électricité par la mise en place de dispositifs spécifiques, un « filet de sécurité » pour les Collectivités qui subissent à la fois une forte hausse de leurs dépenses et une dégradation de leur épargne.

La Ville d'Hennebont a mis en place un plan de résilience énergétique et bénéficie du bouclier tarifaire. Elle n'a pu bénéficier du filet de sécurité en 2022 ne remplissant pas les conditions mais devrait en bénéficier en 2023.

Face à ces enjeux, le budget 2023 de la Ville a été préparé de manière collective par les élus et les directions des services sur les bases suivantes :

- Un plan de résilience ambitieux
- Un service public maintenu malgré la conjoncture
- Un niveau d'investissement plus classique que celui des deux années précédentes
- Le respect de l'engagement d'une stabilité fiscale

La Ville reste très attentive à la situation sociale et aux besoins de la population pris en compte par le CCAS.

- **Politique de la Ville : poursuite et renforcement des actions soutenues**

Les actions développées dans le cadre de la politique de la ville se sont poursuivies au cours de l'année 2022 et le seront sur 2023 avant le nouveau contrat de Ville prévu à partir de Janvier 2024. L'enveloppe allouée à la réussite éducative (40 932 € en 2022) permet de développer de nombreux parcours personnalisés auprès des enfants.

De même, le CCAS a cofinancé en 2022, dans le cadre de la politique de la ville, 13 actions contre 10 actions en 2021 (9 en 2020 et 6 en 2019) :

---

<sup>3</sup> Extraits du Rapport d'orientations budgétaires 2023 de la Ville

Nom de l'association	Action	Montant de la subvention 2022
<b>Pilier Cadre de vie et Renouveau urbain</b>		
Néo Mobilité	Mise à disposition de véhicules pour des trajets en lien avec l'insertion professionnelle	500 €
<b>Pilier Cohésion sociale</b>		
Cordée-Cordage	<u>Deux actions</u> : -Réinvestissement de l'espace public du quartier par une action collective, soutien et accompagnement à la parentalité, -Découverte des métiers de la mer et des femmes qui y travaillent afin de favoriser l'insertion professionnelles des jeunes filles des QPV	500 € 1 500 €
Book Hémisphères	Action socio-culturelle pour les 0-6 ans, rendre la culture, via les livres, accessibles aux enfants des quartiers prioritaires et les familiariser avec le livre	500 €
DEFIS	Accompagnement des habitants à la réparation numérique et sensibilisation aux nouvelles pratiques numériques (Ex. : Repair Cafés)	500 €
On en Koz ?	Journal de quartier et Club d'écriture. Cette action s'appuie sur l'écriture participative comme vecteur de lien social	1 000 €
Aviron Hennebontais	<u>L'aviron dans les quartiers</u> : pratique physique et perspectives pour l'insertion - <u>Les valeurs de l'aviron</u> : solidarité, mixité sociale, effort collectif, respect des autres, respect du matériel, coopération	1 500 €
Boxing Club Lorientais	Promouvoir le sport comme vecteur socio-éducatif en direction des jeunes en difficulté. Lutter contre les violences intra-familiales en prônant les valeurs de respect de la boxe. Sensibiliser aux règles de bien vivre ensemble en proposant une discipline stricte.	1 000 €
Les Estivales	Installer une base de loisirs éphémères lors de la période estivale afin de faciliter la participation des habitants du QPV et de recréer du lien social	500 €
Ludothèque Mobile	-Permettre à tous (enfants et adultes, personnes du quartier Politique de la Ville et du reste de la Ville, familles et personnes seules) de partager un moment de convivialité ; - Apprendre le respect des règles de jeux ainsi que le respect des autres (utile pour les apprentissages scolaires, faire face à des jeux plus difficiles) - Maintenir le lien social entre habitants (ateliers intergénérationnels, lutter contre l'isolement)	500 €
La Boutique du Droit	Permanence d'accès aux droits, action qui répond à un besoin qui va au-delà des habitants du QPV	1 000 €
PIMM'S	Aide dans les démarches administratives par un accueil gratuit et sans rendez-vous et organisation d'un forum d'accès aux droits	1 000 €
<b>Pilier Développement économique et emploi</b>		
AGORA	Optimiser le repérage des personnes sans emploi et volontaires pour s'inscrire dans une démarche dynamique de retour à l'emploi.	1 000 €
<b>TOTAL</b>		<b>11 000 €</b>

Ces différentes actions font l'objet d'échanges entre le Service Politique de la Ville et le CCAS et d'un suivi de la part des services du CCAS. Un bilan est présenté dans le cadre du dispositif politique de la ville. A côté de la dimension sport-santé soutenue déjà précédemment et d'accès aux droits d'ordre général, le CCAS a souhaité investir des actions d'accès à la culture et d'accompagnement à l'insertion professionnelle.

Pour l'année 2023, le CCAS proposera un financement à hauteur de 10 850 € avec un maximum de reconductions mais également le soutien à de nouveaux porteurs.

## 2. Le bilan des orientations du CCAS votées dans le cadre du DOB pour l'année 2022

### ANIMATION SOCIALE TERRITORIALE

ORIENTATIONS 2022	REALISATION ET OBSERVATIONS
<p><b>Inclusion numérique : Recrutement d'un conseiller numérique en novembre 2021 pour une durée d'un an (Financement France Services possible sur 2 ans)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Animation d'ateliers individuels ou collectifs pour accompagner dans les démarches administratives</li> <li>• Apporter un soutien à l'association CAMP'TIC</li> <li>• Ateliers à destination des familles (demande de la CAF)</li> <li>• Jeunesse : intervention sur les dangers potentiels des réseaux sociaux</li> <li>• Santé : accompagner les personnes dans la mise en place de l'espace numérique de santé « Mon espace Santé »</li> <li>• Campagne d'information sur le numérique responsable</li> <li>• Possibles formations en intra.</li> </ul>	<p>Arrivée de Moussa DIAW KANE le 8 novembre 2021.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise en place de permanences pour de l'accompagnement individuel sur trois sites : -en mairie le lundi, -à la Maison de quartier de Kérihouais les mardi, mercredi et vendredi, -à la Maison pour Tous le Jeudi.</li> </ul> <p>Opération de boitage avec le flyer pour communiquer sur les missions du conseiller numérique.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Participation à l'atelier organisé en 2022 avec les services fiscaux pour la déclaration des impôts. Lancement d'un questionnaire auprès de la population pour connaître les besoins et prioriser les thématiques des ateliers collectifs. Réponse à un appel à projets de l'Etat pour financer l'achat de matériel pour l'organisation des ateliers (subvention à hauteur de 80 % du coût)</li> <li>• Demandes individuelles d'agents d'autres services pour l'utilisation des outils Word, Excel.</li> </ul>
<p><b>Violences intra familiales</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Participer au Comité de pilotage et au Comité de suivi du nouveau lieu d'accueil pour les personnes victimes de violences sur Lorient « L'Écouteille » piloté par le CIDFF et la Sauvegarde 56. Mise en place d'un binôme référent sur la commune : Mme SOUFFOY (Elue) et Mme BOUGUENNEC (CESF)</li> <li>• Continuer à participer à la campagne internationale soutenue par l'ONU « Oranger le monde » fin novembre-début décembre. Développer le partenariat avec l'association Soroptimist International porteuse de cette action pour le territoire Lorient-Quimperlé dans la lutte contre les violences à l'égard des filles et des femmes (Remise de sachets de pain aux boulangeries avec les numéros de téléphone importants)</li> <li>• Projet d'une formation en intra pour les agents de la Collectivité avec le CIDFF</li> </ul>	<p>-Investissement du CCAS dans les différentes instances du dispositif. Participation de Mmes SOUFFOY et BOUGUENNEC aux sessions de formation de référent VIF sur l'année 2022. Participation financière de la Commune assurée par le CCAS à compter du dernier trimestre 2022 pour 1019 €</p> <p>-Renforcement du partenariat avec l'association Soroptimist : illumination de l'Hôtel de Ville en orange sur 15 jours fin novembre-début décembre et communication auprès de la presse. Renouvellement de l'opération des sachets de pain avec la distribution par des élus de 5000 sachets dans les différentes boulangeries.</p> <p>-Programme de formation proposé par le CIDFF mais coût trop important à ce jour. Souhait de passer par le CNFPT pour diminuer le coût.</p>

<p><b>Egalité Femme Homme</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Programmer entre 3 et 4 COPIL/an regroupant les services de la Collectivité</li> <li>• Programme d'animations les 19 et 31 mars 2022 avec les services culturels, sportifs et associatifs</li> <li>• Exposition de photos sur les Femmes d'exception dans le monde du Sport au sein de la Ville courant avril pour 6 semaines</li> <li>• Exposition de phrases sur les stéréotypes de genres au sein de la Maison de la Petite enfance – Organisation d'un café-parent par le Multi-accueil sur cette thématique</li> <li>• Offrir aux femmes bénéficiaires de CAP au CCAS une place pour un spectacle programmé par Trio sur cette thématique au mois de mars</li> <li>• Projet de mener des actions sous forme de jeux avec les agents de la collectivité.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Organisation et animation d'un COPIL en 2022. Demande du CCAS de ne plus être le seul organisateur de ce COPIL car manque d'investissement d'autres services.</li> <li>-Conférence de Mélissa PLAZA, ancienne joueuse de haut niveau de football auteur du livre « Pas pour les filles ? » le 19 mars au CSC / Projection du film « Antigone » le 31 mars et présentation de l'expérience des participantes à « Où sont les filles ? En mer » avec Cordée-cordage et du livre Coût total : 2 872,50 €</li> <li>-Exposition des photos réalisée le long des remparts. Coût : 1 371,40 €</li> <li>-Exposition de phrases sur les stéréotypes à la Maison de la Petite enfance et café parents organisés</li> <li>- Idée non réalisée</li> <li>-Non réalisé</li> </ul>
<p><b>Protection de l'Enfance</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Action prévue en 2021 mais non mise en œuvre : Renouveler auprès des services de la collectivité des temps d'information et d'échanges avec la transmission d'un guide sur l'Enfance en danger réalisé par le CCAS en 2019 indiquant les dispositifs et les contacts utiles.</li> </ul>	<p>Non réalisée</p>
<p><b>Santé</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Actions financées dans le cadre de l'AAP Conférence des financeurs :             <ul style="list-style-type: none"> <li>- Activ' Séniors : programme d'activités de Janvier à avril 2022 pour les plus de 60 ans composé d'ateliers d'Activité Physique Adaptée, de marche (conjuguant sport et visite du patrimoine) et d'ateliers cuisine (Conférence des financeurs)</li> <li>- Ateliers sophrologie dans le cadre de la lutte contre l'isolement sur le second semestre 2022 (accompagnement individuel au domicile pour ensuite créer un groupe d'accompagnement collectif)</li> <li>- Atelier Bien-être chez soi avec SOLIHA (Conférence des financeurs)</li> </ul> </li> <li>• Continuer à participer aux campagnes de sensibilisation et d'information : par exemple Octobre Rose pour la lutte contre le cancer du sein</li> <li>• Participer au diagnostic réalisé par CAPAS au niveau de l'agglomération sur les besoins des habitants, en termes de prévention et de lutte contre l'isolement afin de mutualiser des actions déjà menées ou à venir.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Programme Activ' Séniors organisé au 1<sup>er</sup> trimestre 2022 avec 9 participants (Moyenne d'âge 69 ans)</li> <li>-Atelier sophrologie démarré au dernier trimestre 2022 avec de l'accompagnement individuel au domicile (8 participants) et toujours en cours début 2023</li> <li>-Echec de cet atelier avec la thématique Aménagement du domicile. Malgré la réunion d'information, pas de participant</li> <li>-Partenariat (organisation et aide au financement) avec Soroptimist pour l'organisation d'une soirée théâtre (Un air de famille) au CSC dont les recettes ont été reversées à l'association Les Dragons Ladies</li> <li>-Le CCAS d'Hennebont représenté par Mme JESTIN est membre du groupe de travail mis en place par CAPAS. Questionnaire sur la qualité de vie sociale des habitants à partir de 18 ans diffusé sur la Ville dans différents lieux et par voie numérique sur déc. 2022 et Janvier 2023. En attente des résultats en avril.</li> </ul>

 **ACCUEIL ET ACCOMPAGNEMENT SOCIAL**

ORIENTATIONS 2022	REALISATION ET OBSERVATIONS
<p><b>Analyse des Besoins Sociaux</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Réalisation du rapport de l'Analyse des Besoins Sociaux avec les préconisations et un plan d'actions</li> <li>• Mise en place du Comité Consultatif du Handicap (CCH)</li> <li>• Initiation d'actions sur la thématique de la lutte contre l'isolement social</li> </ul>	<p>-Rapport présenté en mai 2023</p> <p>-Installation du CCH le 6 octobre 2022. Sollicitation à venir du collège des personnes en situation de handicap pour être membre du panel citoyen dans le cadre du projet de redynamisation du centre-ville</p> <p>-Atelier « A vos baskets » avec Activ'Sports pour le public CCAS 30-60 ans au dernier trimestre 2022. 9 personnes (Moy. d'âge 40 ans). Passage des ateliers cuisine de 1 à 2 fois par mois. Au vu des actions qui étaient déjà en cours en 2022, projet d'ateliers sophrologie avec une approche par le domicile repoussé au 1<sup>er</sup> semestre 2023.</p>
<p><b>Projet de service</b>                  Élaboration suite à la réalisation de l'ABS et en fonction des préconisations et du plan d'actions</p>	<p>Objectif repoussé une fois l'ABS finalisée et en fonction des projets en cours.</p>
<p><b>Accès aux droits</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Renforcer les actions d'inclusion numérique et l'accompagnement dans les démarches administratives par le Conseiller numérique</li> <li>• Développer le lien avec les associations caritatives présentes au sein du Comité technique de l'ABS</li> <li>• Renouveler en partenariat avec le PIMMS le Forum d'Accès aux Droits</li> </ul>	<p>-En cours</p> <p>-Convention de partenariat 2023 avec le Secours Populaire. Prise en charge de 15 entrées piscine pour l'été 2022. Participation des Restos du Cœur au groupe de travail de l'ABS sur l'insertion sociale et professionnelle</p> <p>-Finalement, pas de projet d'un forum organisé chaque année pour le PIMMS</p>
<p><b>Accompagnement des familles</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Application du « reste à vivre » (RAV)</li> <li>• Poursuite de l'action d'auto-réhabilitation de logement avec les Compagnons Bâisseurs</li> <li>• Maintien d'actions collectives auprès des familles dans les domaines de la nutrition, de la santé, de la culture et de la gestion budgétaire</li> </ul>	<p>-Vu l'évolution de la situation économique et des impacts sociaux, modification du règlement d'attribution des aides facultatives du CCAS : séparation des aides alimentaires et des aides au carburant au sein des CAP afin d'augmenter le montant de l'aide attribuée, évolution des charges intégrées dans le calcul du RAV afin de se caler sur la réalité des budgets actuels des foyers nécessitant de l'aide.</p> <p>-Convention renouvelée avec une subvention de 8000 €</p> <p>-Arrêt des ateliers cuisine pour les familles car pas d'inscription. Prise en charge par le CCAS des inscriptions à la Médiathèque/Artothèque/Galerie pour 70 € (adhésion 7 personnes pour la Médiathèque en 2022). Prise en charge des places de spectacles Trio...s pour 222 € (juin et novembre), de Noël au Haras pour les familles ayant eu des CAP en cours d'année pour 350 €. Convention avec Paren'Typiks pour de la médiation familiale en partenariat avec le Tribunal de Lorient et organisation d'un spectacle « Un week-end sur deux » (participation pour 100 €)</p>

<ul style="list-style-type: none"> <li>• Poursuite du programme de Réussite Éducative (PRE) initié par la Ville dans le cadre des actions Politique de la ville</li> <li>• Conforter la participation du CCAS au financement des actions de droit commun dans le cadre de l'Appel à Projet de la Politique de la Ville</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Continuité du dispositif. Hausse de 1000 € du budget alloué pour les activités sportives, culturelles soit un budget de 4000 € pour les activités</li> <li>-Renforcement de la participation financière du CCAS avec un passage de 6600 à 11000 €. Diversification des domaines d'action financés notamment l'accès à la culture.</li> </ul>
<p><b>Logement</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Poursuite de la participation à la commission d'attribution des logements de Lorient Habitat et à sa commission sociale</li> <li>• Réflexion avec la Sauvegarde 56 sur les besoins du territoire en termes de logement d'urgence/d'hébergement temporaire et les dispositifs existants</li> <li>• Echanger chaque année avec le service Aménagement sur les programmes de construction sur la commune</li> <li>• Logements indécents ou mal-logement : travail en collaboration avec le service Aménagement - Prévoir une ligne budgétaire pour par exemple l'évacuation des déchets en cas de dernier recours</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Participation des élus et de la CESF du CCAS à ces instances en 2022 avant la création de Morbihan Habitat par la fusion de Lorient Habitat, Bretagne Sud Habitat et Vannes Golfe Habitat en Janvier 2023</li> <li>-Rencontre en début d'année mais pas de suite car nécessité de mettre à la disposition de la Sauvegarde 56 les logements</li> <li>-Collaboration mise en place</li> <li>-Collaboration mise en place. Ligne budgétaire de 3000 € non utilisée</li> </ul>
<p><b>Aide alimentaire</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Poursuite du dispositif des chèques d'accompagnement personnalisé s'appuyant sur l'évaluation sociale de la situation de l'utilisateur et l'application du « Reste à vivre » : prévoir une augmentation de l'enveloppe afin faire face aux conséquences économiques encore à venir de la crise sanitaire et de soutenir les nouveaux publics touchés.</li> <li>• Mettre en place les « Paniers solidaires » en partenariat avec OPTIM'ISM et en fonction des besoins et des demandes des publics des ateliers cuisine : financement d'un tiers du panier par le CCAS (entre 2 et 5 € en fonction de la taille du panier).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Enveloppe des CAP augmentée de 25 % pour atteindre les 26000 € et modification du règlement d'attribution des aides facultatives du CCAS comme expliqué un peu plus haut</li> <li>-Convention signée avec OPTIM-ISM en mars 2022 : 13 bénéficiaires dont 2 agents du Chantier d'insertion. 2 demandes de renouvellement durant l'année.</li> </ul>

## **CHANTIER D'INSERTION**

ORIENTATIONS 2022	REALISATION ET OBSERVATIONS
<p><b>Activité</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Continuer le chantier de restauration du mur de Saint Hervé</li> <li>• Mise en place de l'espace végétalisé et de nouveaux bacs de culture à la Maison de la Petite enfance</li> <li>• Mise en place d'une programmation d'interventions à l'EHPAD pour l'entretien des espaces verts, des balcons et des terrasses. Aide à l'installation d'un parcours Santé</li> <li>• Développer les ateliers collectifs auprès des agents du Chantier</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Travaux suspendus par la Ville en cours d'année dans l'attente de l'ouverture du site</li> <li>-Projet réalisé</li> <li>-Convention signée avec l'EHPAD et mise en place d'un planning régulier d'interventions. Projet du parcours Santé repoussé</li> <li>-Ateliers de Sport Santé avec Activ'Sport, ateliers de sophrologie avec Marion Liagre ajoutés aux ateliers plus</li> </ul>

<ul style="list-style-type: none"> <li>• Développer la communication sur les réalisations du Chantier</li> </ul>	<p>classiques organisés chaque année (mobilité, gestion d'un budget, informatique...)                      -Communication développée au sein de la Collectivité mais non réalisée sur l'extérieur</p>
<p><b>Ressources Humaines</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Travailler sur l'aménagement intérieur du futur site de Saint Gilles dans le cadre du projet de regroupement des services avec le CTM et SEVE</li> <li>• Formation de l'encadrement aux différents dispositifs de Prévention Santé et Sécurité avec le cabinet PREVANCE (projet commun avec le CTM et le SEVE)</li> <li>• Mettre en place des outils adaptés pour la Prévention Santé et Sécurité type ¼ d'heure sécurité et une communication plutôt visuelle</li> <li>• Mise à jour du document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP) à la suite de la formation avec PREVANCE</li> </ul>	<p>-Participation de l'encadrant technique et de la directrice du CCAS aux différentes réunions et groupes de travail</p> <p>-Réalisé. Formation de l'encadrant technique et de la directrice à l'analyse des accidents de travail, au dialogue sécurité et à la mise en place de ¼ d'heure sécurité</p> <p>-Réalisation du ¼ d'heure sécurité une fois tous les 15 jours depuis septembre 2022 par l'encadrant technique mais outils adaptés à créer</p> <p>-Non réalisé</p>
<p><b>Ressources financières</b></p> <p>-Conforter le financement du Chantier d'insertion</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Appel à projets du département : demande expresse de reconduction de l'action pour 2022</li> <li>• En attente de la continuité des financements par le Fonds Social Européen : Programme FSE +</li> <li>• Financement Etat : Demande de nouveau conventionnement en cours.</li> </ul>	<p>-Financement 2022 perçu pour l'appel à projets du Département (28 137 € conformes à la prévision)</p> <p>-Demande de financement faite dans le cadre du FSE+ pour 2022. En attente de l'étude de la demande</p> <p>-Renouvellement de la Convention Etat en 2022 sur la base des financements 2021.</p>

## **PERSONNES AGEES**

### ➤ **ACTIVITES ET ANIMATIONS SENIORS**

Programme annuel d'animations en direction des aînés dont la priorité est de prévenir et de rompre l'isolement des personnes âgées à domicile et en résidence

ORIENTATIONS 2022	REALISATION ET OBSERVATIONS
<p><b>Goûters dans les quartiers</b></p> <p>Souhait de mise en place de nouvelles modalités d'organisation des goûters dans les quartiers : idée de goûter intergénérationnel (à travailler avec les services de la Ville Petite Enfance – Enfance – Education)</p>	<p>-Pas de goûter intergénérationnel. Organisation d'un goûter avec une animation par la chorale des Médiévales en avril (99 personnes)</p>
<p><b>Sorties du Printemps</b></p> <p>Réservation d'une sortie pour Saint Caradec dans les Côtes d'Armor avec le spectacle de Marie Guerzaille</p>	<p>Réalisé (87 personnes)</p>
<p><b>Semaine Bleue</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Poursuite d'actions avec les animateurs des EHPAD du territoire</li> </ul>	<p>-Organisation de la Marche Bleue regroupant résidents d'EHPAD et personnes du domicile. Parcours dans le centre-ville animé par Pierre-Laurent Constantin, médiateur du Patrimoine et accompagné par une éducatrice sportive d'Activ'Sport. Goûter partagé à l'EHPAD de la Colline avec une représentation de la chorale des Patios d'Or. Présence d'agents du Chantier d'insertion pour accompagner les résidents de Stêr Glas</p>

<ul style="list-style-type: none"> <li>Développement d'actions sur le reste de la Ville pour le domicile : prise de contact déjà en cours avec des partenaires – Programme défini en juin pour une organisation en octobre</li> </ul>	-Enveloppe de 250 € accordée à chaque EHPAD pour mener une action auprès de ses habitants : Kerlivio (Soins esthétiques), La Colline (Habitants de l'UVP au spectacle du Haras), Stêr Glas (Déplacement d'une ferme à l'EHPAD)
<b>Colis de Noël</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Composition des colis de Noël avec des produits locaux et conditionnés par l'ESAT Alter Ego d'HENNEBONT</li> <li>Maintien du nouveau mode de distribution : livrés à domicile et distribués dans un local avec un moment d'échanges et de partages au choix des personnes</li> </ul>	-Continuité du marché avec l'ESAT. Proposition de produits sucrés et salés (840 Colis : 720 domicile et 120 EHPAD) -Pas de livraison à domicile sauf impossibilité. Distribution à la Salle Chevassu avec présence de Marie-Laure JESTIN pour présenter les ateliers mis en place en 2023 et proposer le questionnaire sur la lutte contre l'isolement.
<b>Goûters de Noël</b> Poursuite des goûters de Noël mi-décembre, en faisant appel à des artistes avec l'idée d'un spectacle plutôt sous forme de cabaret	-Goûter avec un spectacle de Music-Hall proposé par Marie Erival (191 inscrits mais beaucoup d'absents en raison du temps)

➤ **LES SERVICES DE MAINTIEN A DOMICILE**

ORIENTATIONS 2022	REALISATION ET OBSERVATIONS
<b>Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Mettre en place la télégestion mobile et le nouveau logiciel de gestion du service (financement de l'Etat dans le cadre de France Relance)</li> <li>Travailler avec les aides à domicile sur une amélioration des plannings, l'instauration d'un temps de déplacement entre chaque intervention, intégrer des temps de coordination avec le service administratif</li> <li>Finaliser la réorganisation des tâches et des missions au sein du service administratif suite à l'arrivée de la nouvelle coordinatrice (Mettre à jour chaque fiche de poste)</li> <li>Mise en place d'un projet d'accompagnement personnalisé (PAP) pour chaque usager</li> <li>Continuer le travail de collaboration avec l'EHPAD (Recrutement des professionnels, Formations, Travailler sur la bientraitance en lien avec le projet Humanitude de l'EHPAD)</li> <li>Développer un programme d'animations et d'actions de prévention pour les personnes âgées et handicapées du territoire</li> <li>Continuer à travailler sur la prévention des risques professionnels grâce à la remontée de situations à risque</li> <li>Elaborer le projet de service du SAAD</li> </ul>	-Réalisé  - Reporté : groupes de travail sur les plannings organisés en février 2023 pour déterminer les priorités avec les agents. Appel à projet dans le cadre du CPOM au printemps 2023 pour financer les temps dit « improductifs » (coordination...)  -Réalisé : rédaction des fiches de poste à finaliser début 2023  -Reporté  -Collaboration sur les entrées en hébergement temporaire et permanents, convention avec l'EHPAD pour les interventions de la psychologue pour les temps d'analyse de pratique, formations en commun SAAD/EHPAD -Réalisé  -En cours : formations organisées pour les agents et mise en place de binômes avec les IDE ou de matériel pour faciliter les manutentions. -Reporté : en attente ABS et finalisation de la réorganisation du Pôle Maintien à Domicile
<b>Portage de repas</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Mettre en place le plat de remplacement pour le plat de résistance proposé par le prestataire</li> </ul>	-Reporté : prestataire rencontré fin 2022. Point fait avec les agents de livraison en mars 2023 pour organiser cette mise en place

<ul style="list-style-type: none"> <li>• Maintenir une communication régulière sur le service auprès des professionnels de santé</li> <li>• Renouveler le contrôle de la qualité des repas par le groupe de travail et faire le point avec le prestataire</li> <li>• Participer à la semaine Bleue en partageant un repas avec les enfants de l'ALSH.</li> <li>• Mise en place du nouveau marché et contrôle de la prestation (Usager mystère)</li> </ul>	<p>-Flyer distribué auprès des professionnels de santé</p> <p>-Réalisé</p> <p>-Reporté : rencontre à prévoir avec le service ALSH pour organiser un repas partagé durant la semaine bleue en 2023</p> <p>-Marché reconduit pour 1 an</p>
<p><b>Accompagnement aux sorties</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Proposer une aide au transport le jeudi matin pour le marché</li> <li>• Réflexion sur le développement de ce service auprès des aidants dont l'un des proches réside en EHPAD pour faciliter les visites</li> </ul>	<p>-Mis en place et la proposition répond à un besoin</p> <p>-Réalisé : pas de demande depuis que cela a été proposé aux familles de l'EHPAD Ster Glas</p>
<p><b>Téléassistance</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Travailler sur un avenant au contrat actuel afin d'intégrer la téléassistance sur les portables</li> </ul>	<p>-Non réalisé : fin du marché en avril 2023. Marché non renouvelé. Partenariat avec 2 prestataires de téléassistance de façon à mieux répondre aux besoins</p>

➤ **L'EHPAD STËR GLAS**

ORIENTATIONS 2022	REALISATION ET OBSERVATIONS
<p><b>Organisation</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise à jour du projet d'établissement</li> <li>• Evaluation externe prévue en 2023 : lancement d'une consultation au 2ème semestre</li> <li>• CPOM : signature prévue en 2022 par les autorités – Continuer le travail de collaboration avec le SAAD</li> </ul>	<p>-Report en 2023 : utilisation de « l'Arbre » comme base de travail en lien avec les formations Humanitude</p> <p>-Evaluation externe prévue en 2023 : lancement d'une consultation au 2<sup>ème</sup> semestre</p> <p>-CPOM : le délai de signature est prolongé jusqu'en décembre 2024. Le diagnostic est finalisé – reste à travailler les moyens</p>
<p><b>Finances</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Poursuite du plan de rééquilibrage budgétaire</li> <li>• Mettre en place du prélèvement automatique</li> <li>• Développement de la Wi-Fi nécessaire pour la bonne utilisation des tablettes dans le cadre des soins</li> </ul>	<p>-Dotation du département supplémentaire en fin d'année (soutien financier). Travail sur le volet dépenses pour trouver de potentielles sources d'économie</p> <p>-Préparation du logiciel pour la mise en œuvre du prélèvement automatique</p> <p>-Report en 2023</p>
<p><b>Ressources humaines</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Stabilisation de la nouvelle organisation 7H semaine 10H WE =&gt; perfectionnement des fiches de tâches</li> <li>• Formation HUMANITUDE financée par l'ARS à mettre en œuvre sur trois ans minimums dans le but de donner du sens commun aux actions quotidiennes mises en œuvre. Projet de sensibilisation collective en 2022, permettant d'associer les équipes du SAAD</li> <li>• Projet de mise en place d'un café d'équipe par la psychologue (interne ou externe) pour un échange libre une fois par trimestre</li> </ul>	<p>-Fiches de tâches retravaillées mais limites de l'organisation sur les week-ends</p> <p>-Sensibilisation collective en 2022 et 1<sup>ère</sup> formation sur la dynamique de la vie sociale.</p> <p>Formations ASH 70H en externe et formation flash en interne</p> <p>-Report en 2023</p>

<ul style="list-style-type: none"> <li>• Qualité de Vie au Travail : relance de la gazette professionnelle mensuelle pour remobiliser l'attention sur les nombreuses actions réalisées et étude pour créer un groupe de réflexion sur les actions de bienveillance interne</li> </ul>	<p>-A relancer en 2023</p>
<p><b>Projet de soins</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Préciser l'action de la thérapie HANDI CHIEN et mieux la faire connaître</li> <li>• Valoriser l'association des thérapies non médicamenteuses</li> <li>• Poursuivre l'appropriation en performance du logiciel de soins TITAN</li> <li>• Renforcer l'encadrement des équipes pour harmoniser les pratiques en fonctions des besoins</li> <li>• Sécurisation du circuit du médicament</li> </ul>	<p>-Différentes actions menées durant l'année pour valoriser le projet. Recherche de financements en cours pour développer l'action</p> <p>-Passage en Full Web prévu en 2023</p> <p>-La démarche Humanitude va affiner le besoin d'encadrement des équipes. Fiche de poste de l'infirmière coordinatrice revue en 2023 pour renforcer le temps d'encadrement</p> <p>-Travail en cours pour améliorer la distribution des médicaments. Démarche auprès de pharmacie pour la préparation de piluliers</p>
<p><b>Restauration</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Formation HACCP pour tous</li> <li>• Amélioration de la sécurité alimentaire (nouveaux chariots de transport de denrées alimentaires dans les étages)</li> </ul> <p>Recrutement d'un nouveau cuisinier</p>	<p>-Report en 2023</p> <p>-Amélioration réelle de la sécurité alimentaire et satisfaction du fonctionnement avec les nouveaux chariots de transport de denrées alimentaires dans les étages</p> <p>-Réalisé et bonne cohésion d'équipe.</p>
<p><b>Hygiène et Environnement</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Maintien de l'intervention d'une Infirmière Hygiéniste</li> <li>• Projet CIT'ERGIE : création d'une équipe dédiée avec un chef cuisine, un agent technique, un service civique environnement, un agent de lingerie et la directrice pour développer les 4 missions engagées</li> <li>• Réalisation d'une RSE (responsabilité sociale environnementale) pour l'EHPAD dans le cadre du projet de mémoire de la stagiaire de direction.</li> </ul>	<p>-Renouvellement de la convention d'intervention avec le GHBS</p> <p>-Equipe mise en place. A relancer en 2023</p> <p>-Non réalisé car le thème du mémoire de la stagiaire était différent : « La transformation de l'EHPAD territorial en plateforme de ressources au bénéfice de la population vieillissante »</p>
<p><b>Animation</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Développement des animations individuelles avec les 2 services civiques</li> <li>• Installation du PASS pour des activités extérieures avec l'ergothérapeute</li> <li>• Création d'un « P'tit journal Stêr Glas » par les résidents en format A3</li> <li>• Accueil des artistes en liberté sur un projet de peinture murale en salle de restaurant avec les résidents</li> </ul>	<p>-Réalisé avec de beaux projets (2 personnes en service civique en début 2022 puis une sur fin 2022)</p> <p>-Report de l'installation du PASS pour des activités extérieures en 2023</p> <p>-Création de la « Gazette de Stêr Glas » par les résidents en format A3 suivi par une des services civiques puis arrêt à son départ</p> <p>-Inauguration prévue pour 2023</p>
<p><b>Entretien du bâtiment</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Développement de la performance technique par des formations spécifiques ERP</li> <li>• Passage à temps complet de l'agent technique polyvalent</li> </ul>	<p>-Avis favorable suite aux travaux de conformité de la dernière commission de sécurité</p> <p>-Réalisé</p>

<ul style="list-style-type: none"> <li>• Convention avec le chantier d'insertion avec une journée d'intervention régulière chaque semaine =&gt; création de lien et d'habitudes de travaux</li> </ul>	-Mise en place avec un calendrier
<b>Sécurité</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Formations renforcées et régulières des professionnels</li> <li>• Formation aux manipulations d'extincteurs</li> <li>• Formation AFGSU des soignants avec les EHPADs de proximité</li> </ul>	-Formations en cours chaque année avec une régularité -2 réalisées sur l'année -2 également sur l'année.

## II. 2<sup>ème</sup> PARTIE - LA COMPOSITION DU BUDGET DU CCAS

Il est composé d'un budget principal et de trois budgets annexes dont deux budgets tarifés : l'EHPAD et le SAAD.

Pour rappel, les budgets primitifs votés en 2022 étaient les suivants :

BP + DM 2022	Fonctionnement	Investissement	TOTAL	TOTAL 2021	TOTAL 2020
<b>BUDGET PRINCIPAL</b>	1 091 149	56 275	<b>1 147 424</b>	1 020 833	977 546
<b>BUDGET EHPAD</b>	3 776 395	208 248	<b>3 984 643</b>	3 805 360	3 308 429
<b>BUDGET SAAD</b>	1 128 864	46 233	<b>1 175 097</b>	1 153 575	1 204 717
<b>BUDGET PORTAGE</b>	198 858	77 501	<b>276 359</b>	275 013	281 135
<b>TOTAL</b>	<b>6 195 266</b>	<b>388 257</b>	<b>6 583 523</b>	<b>6 254 781</b>	<b>5 771 827</b>

Hausse totale des budgets de fonctionnement (BP + DM) entre 2021 et 2022 : + 5,26 % (+ 8,37 % en 2021, + 6,97 % en 2020)

Les budgets ont fait l'objet de décisions modificatives en cours d'année :

- Budget principal du CCAS : pour soutenir les budgets annexes (SAAD : achat de matériel informatique – EHPAD : recrutement d'une chargée de mission sur la réorganisation des plannings) et pour réaffecter des crédits suite à la mise en place de différentes actions et activités en cours d'année
- SAAD : pour abonder la section d'investissement suite à l'achat de matériel informatique et les dépenses de personnel suite à la revalorisation du point d'indice en juillet 2022.
- EHPAD : pour ajuster les recettes suite à la réception de l'arrêté d'allocation des crédits par l'ARS en Juin 2022.

La hausse totale des budgets ralentit sur 2022 par rapport aux deux précédentes années et principalement l'année 2021 qui avait dû absorber notamment au niveau de l'EHPAD l'augmentation des dépenses de personnel pour faire face aux besoins et à la revalorisation des rémunérations du secteur.

Evolution de la subvention de la ville vers le budget principal du CCAS

2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
330 000	350 000	320 000	320 000	320 000	327 000	354 000	354 000	354 000	<b>354 000</b>
<b>Au titre de la Réussite Educative</b>			+ 22 000	+ 22 000	+22 000	+25 000	+25 000	+25 000	<b>+25 000</b>
<b>Total</b>			342 000	342 000	349 000	379 000	379 000	379 000	<b>379 000</b>

## A. LES BUDGETS ANNEXES

### 1. L'EHPAD Stêr Glas

Pour rappel, le financement des EHPAD s'intègre dans le cadre de conventions tripartites signées par les établissements, les conseils départementaux et les ARS.

Le budget est divisé en trois sections, en principe étanches entre elles :

- La section « soins », à la charge des régimes d'assurance maladie, dont la dotation est arrêtée par le directeur général de l'ARS, suivant un barème et des règles de calcul fixés par arrêté,
- La section « dépendance », à la charge du conseil départemental, dont la dotation est arrêtée par son Président ; celle-ci couvre « l'ensemble des prestations d'aide et de surveillance nécessaires à l'accomplissement des actes essentiels de la vie, qui ne sont pas liées aux soins que la personne âgée est susceptible de recevoir » (article R. 314-160 du code de l'action sociale et des familles)
- La section « hébergement », à la charge du résident.

Le budget de l'EHPAD est, comme celui du SAAD, un budget en nomenclature M22.

Les dépenses de fonctionnement du budget de l'EHPAD sont composées :

- Pour deux tiers de dépenses de personnel : aides-soignantes, médecins, agents sociaux, agents administratifs, ...
- Pour un tiers de dépenses à caractère général : fluides, matériel et prestations médicales, alimentation...

Les recettes proviennent essentiellement de la facturation des résidents (section hébergement), des dotations du Conseil Départemental (section dépendance et aide sociale) et de l'ARS (section soins).

Capacité autorisée de l'Etablissement : 65 places dont 5 en hébergement temporaire, incluant 10 places en UVP et 12 places de PASA. La capacité n'évolue pas.

#### a) Contexte 2022

La sortie de la crise COVID 19 n'a pas été simple à gérer et a eu de nombreuses conséquences sur le fonctionnement de l'EHPAD.

Le PASS sanitaire et l'épuisement des équipes suite à la gestion de la crise sanitaire ont mis à mal l'activité de la structure mais ont également éprouvés les professionnels.

Ainsi est apparue une multitude d'arrêts de travail déstabilisant l'équipe. Le recours à l'intérim fut intense mais non suffisant et des sureffectifs furent nécessaires pour limiter les absences.

Financièrement, le département a soutenu l'EHPAD avec une dotation complémentaire exceptionnelle versée en fin d'année de 324 000€ afin de combler le déficit 2021 principalement lié aux circonstances de la crise sanitaire.

## b) Activité

Activité réalisée :

Nombre de journées	2018	2019	2020	2021	2022	2023 prévu
<b>Hébergement permanent</b>	<b>21 900</b>	<b>21 900</b>	<b>21 960</b>	<b>21 960</b>	<b>21 960</b>	<b>21 960</b>
<b>Réalisées en permanent</b>	<b>21 728</b>	<b>21 673</b>	<b>21 574</b>	<b>21 418</b>	<b>22 152</b>	<b>21 840</b>
<b>Taux occupation</b>	<b>99,21%</b>	<b>98,96%</b>	<b>98,24%</b>	<b>97,53%</b>	<b>100,87%</b>	<b>99,45%</b>
<b>Hébergement temporaire</b>	<b>1 825</b>	<b>1 825</b>	<b>1 830</b>	<b>1 830</b>	<b>1 830</b>	<b>1 825</b>
<b>Réalisées en temporaire</b>	<b>1 498</b>	<b>1 348</b>	<b>1 367</b>	<b>1 164</b>	<b>872</b>	<b>1 680</b>
<b>Taux occupation</b>	<b>82,08%</b>	<b>73,86%</b>	<b>74,70%</b>	<b>63,61%</b>	<b>47,65%</b>	<b>92,05%</b>
<b>TOTAL GENERAL REALISE</b>	<b>23 553</b>	<b>23 498</b>	<b>23 404</b>	<b>23 405</b>	<b>23 024</b>	<b>23 520</b>

GMP :

- Validé 2016 : 682
- Réel en août 2019 : 757 et 762 en janvier 2020
- GMP validé en juin 2021 : 784

Evolutions des tarifs de journée :

Tarifs journaliers	2018 01/01/2018	2019 01/01/2019	2020 01/01/2020	2021 01/01/2021	2022 01/01/2022	2023 01/01/2023	Evolution 2022-2023
Hébergement permanent	59,8	60,56	61,36	62,03	62,59	66,35	<b>6,01%</b>
Tarif dépendance 5/6	6,72	6,63	6,7	5,98	6,28	6,69	6,53%
<b>Reste à charge du résident permanent</b>	<b>66,52</b>	<b>67,19</b>	<b>68,06</b>	<b>68,01</b>	<b>68,87</b>	<b>73,04</b>	<b>6,05%</b>
Hébergement temporaire	69,31	70,18	71,11	70,65	71,41	75,69	5,99%
Tarif dépendance 5/6	6,72	6,63	6,7	5,98	6,28	6,69	6,53%
<b>Reste à charge du résident temporaire</b>	<b>76,03</b>	<b>76,81</b>	<b>77,81</b>	<b>76,63</b>	<b>77,69</b>	<b>82,38</b>	<b>6,04%</b>
Part hébergement		61,19	62,01	62,69	63,19	66,35	5,00%
Part dépendance		18,69	18,88	19,66	20,45	22,41	9,58%
<b>Hébergements moins de 60 ans</b>	<b>79,36</b>	<b>79,88</b>	<b>80,89</b>	<b>82,35</b>	<b>83,64</b>	<b>88,76</b>	<b>6,12%</b>

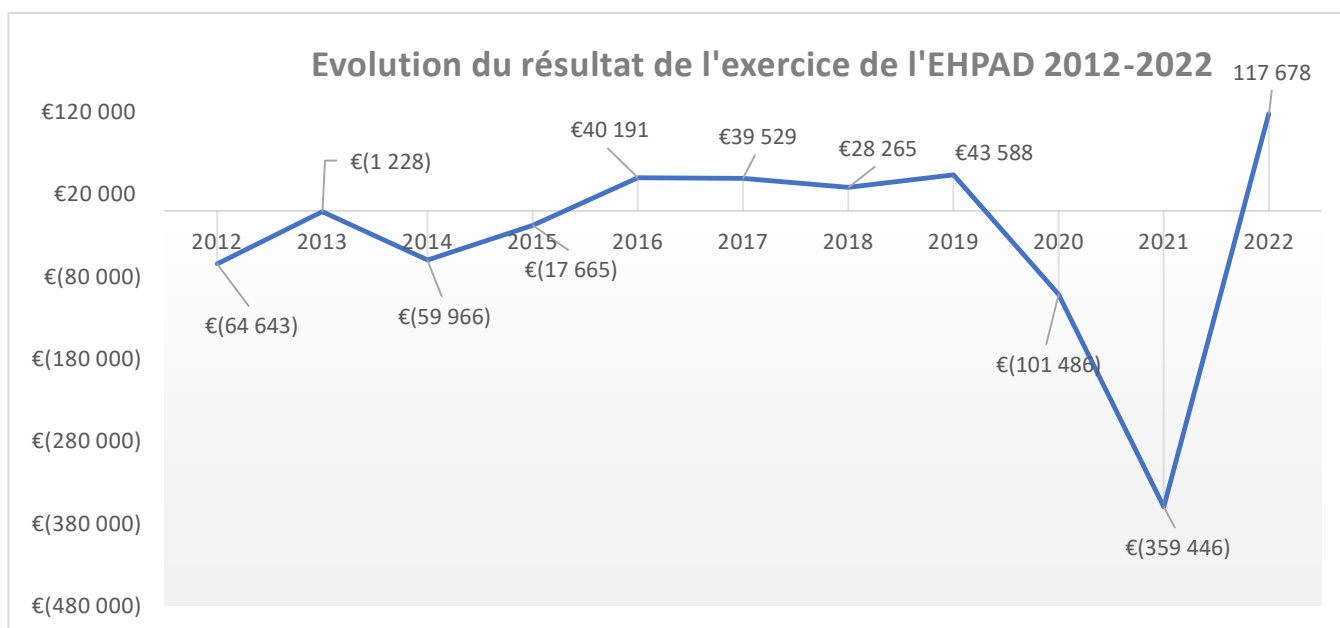
**Pour rappel :**

ERRD 2021					
DEPENSES	DEFINITIONS	HEBERGEMENT	DEPENDANCE	SOINS	ERRD 2021
<b>GROUPE 1 (011)</b>	Ch. D'exploitation	260 287,88	44 216,14	28 289,13	332 793,15
<b>GROUPE 2 (012)</b>	Ch. De personnel	1 067 102,91	566 316,53	1 102 321,38	2 735 740,82
<b>GROUPE 3 (016)</b>	Ch. De structure	466 030,76	10 574,12	76 398,39	553 003,27
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>Fonctionnement</b>	<b>1 793 421,55</b>	<b>621 106,79</b>	<b>1 207 008,90</b>	<b>3 621 537,24</b>

RECETTES	DEFINITIONS	HEBERGEMENT	DEPENDANCE	SOINS	ERRD 2021
GROUPE 1 (017)	Pdt. Tarification	1 410 701,13	431 409,95	1 362 072,63	3 204 183,71
GROUPE 2 (018)	Pdt. D'exploitation	20 808,50	7 379,74	25 746,10	53 934,34
GROUPE 3 (019)	Pdt. Exceptionnels	3 970,37	-	-	3 970,37
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>Fonctionnement</b>	<b>1 435 480,00</b>	<b>438 789,69</b>	<b>1 387 818,73</b>	<b>3 262 088,42</b>
<b>RESULTAT DEFICIT</b>					<b>- 359 448,82</b>

Les principaux chapitres évoluent de la manière suivante :

	Chapitre	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022 (Estimatif)
<b>Dépenses</b>	<b>Chap. 11 : Dép. d'exploitation</b>	329 142	343 178	348 506	332 793	<b>378 889</b>
	<b>Chap. 12 : Dép. de personnel</b>	2 072 794	2 064 759	2 300 359	2 735 740	<b>2 617 328</b>
	<b>Chap. 16 : Dép. de structure</b>	441 640	459 395	551 885	553 003	<b>536 237</b>
<b>Recettes</b>	<b>Chap. 17 : Rec. de tarification</b>	2 696 089	2 734 384	3 053 758	3 204 184	<b>3 577 447</b>
	<b>Chap. 18 : Rec. d'exploitation</b>	164 302	123 571	24 197	53 934	<b>69 035</b>
	<b>Chap. 19 : Rec. exceptionnels</b>	11 450	135 302	80 304	3 970	<b>3 651</b>



## 2. Le Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile :

Le SAAD a pour mission principale l'aide au maintien à domicile de personnes âgées, handicapées, malades, accidentées ou en perte d'autonomie, en proposant des services adaptés (aide aux courses, à la préparation des repas, entretien du logement, accompagnement et soutien psychologique...). Les dépenses du budget sont essentiellement des dépenses de personnel et les recettes proviennent majoritairement de la facturation du service aux usagers. Contrairement à la nomenclature comptable M14 (budgets des communes, des CCAS...), la

nomenclature M22 (budgets des SAAD, EHPAD...) permet de différer l'affectation du résultat de l'année précédente sous réserve d'un accord avec le Conseil Départemental.

L'année 2022 devrait se conclure avec 41 200 heures d'intervention à domicile soit une baisse de l'activité de 6,00 %. Cette évolution fait suite à une augmentation de 6,60 % de l'activité en 2021 après une année 2020 marquée par la crise sanitaire. L'activité a été ralentie sur 2022 par le manque de personnel et les grandes difficultés de recrutement. Il a été nécessaire sur le dernier semestre de mettre en place une liste d'attente, le service n'étant pas en capacité de répondre dans de bonnes conditions aux demandes d'intervention.

Le nombre d'usagers a légèrement augmenté en 2022, il passe de 321 en 2021 à 324 usagers en 2022. Mais, le service intervient chez des personnes dont les besoins d'intervention évoluent. Lorsque la dépendance est plus importante, les plans d'aide prévoient donc plus d'heures.

L'année 2022 se termine par une activité inférieure au prévisionnel qui était de 43 500 h. Sans le manque de personnel, le service aurait atteint les objectifs.

Estimation provisoire des principaux chapitres :

	CA 2019	CA 2020	CA 2021	Estimations 2022	Evolution en % 2021/2022
<b>Activité</b>	46 403	41 122	43 838	41 200	-6,00 %
<b>Tarif</b>	23	23,23	23,81	CPOM (24,67 € tarif départ)	+ 3,61%
<b>Dépenses</b>					
<b>Chapitre 11 : Dép. à caractère général</b>	20 327	21 586	22 540	23 736	+ 5,31 %
<b>Chapitre 16 : Dép. de structure</b>	32 912	32 574	44 771	47 317	+ 5,69 %
<b>Chapitre 12 : Dép. de personnel</b>	1 086 597	1 078 964	1 061 122	1 046 255	- 1,40 %
<b>Charges de personnel nettes (chap. 12 – 6419)</b>	1 028 756	1 054 619	1 032 713	1 009 286	-2,27 %
<b>Recettes</b>					
<b>Chapitre 17 : Rec. de la tarification</b>	1 047 574	1 015 248	1 034 096	986 614	-4,59 %
<b>Chapitre 18 : Ats prod. d'exploitation</b>	69 843	17 462	41 000	52 395	+ 27,79 %
<b>Chapitre 19 : Produits financiers</b>	817	654	1 229	1 221	-

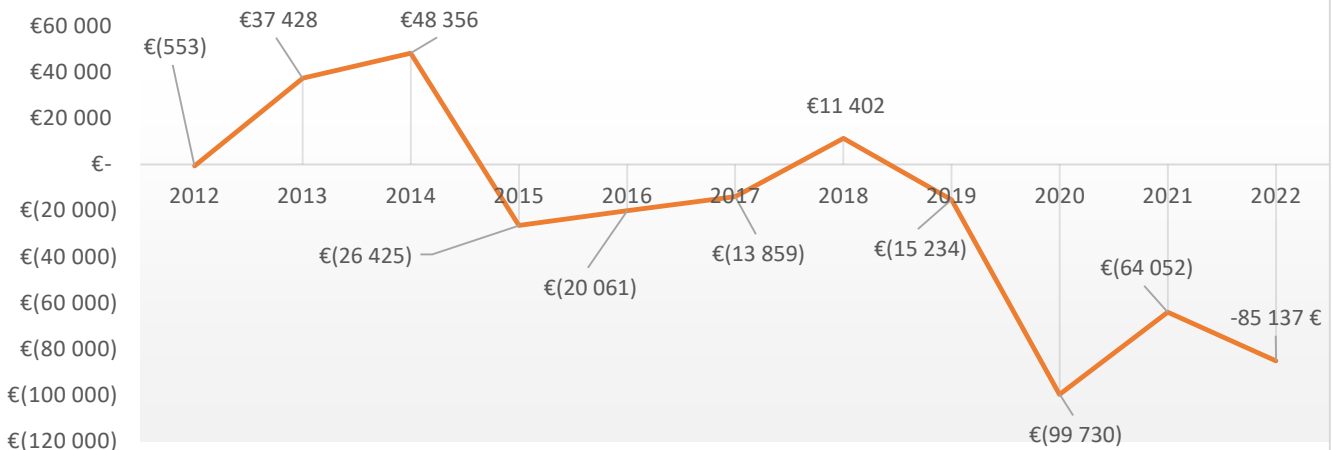
En 2019, en dépit d'une subvention du budget principal du CCAS de 12 000 € et d'un report du résultat de 2018, le résultat de l'exercice du SAAD a été déficitaire d'environ 15 234,07 €.

L'année 2020 a terminé sur un déficit de 99 758 € (la baisse du Chapitre 018 était liée à la réduction des titres de l'assurance statutaire en liquidation pour un montant de 38 908,25 €).

L'année 2021 montre un déficit de 64 052 €.

L'année 2022 montre un déficit de 85 137 €.

## Evolution du résultat de l'exercice du SAAD 2012-2022



Les excédents de 2013 et 2014 s'expliquent par les subventions exceptionnelles de l'ARS (2 x 17 000 €) et la subvention du budget principal en 2014 pour permettre le financement de la revalorisation du régime indemnitaire.

Les déficits des exercices 2015 et 2016 sont liés à une forte augmentation des dépenses de personnel et ceci malgré une activité stable, voire en hausse et aux manques à facturer écartés de la tarification.

Pour l'année 2020, en plus de la forte baisse d'activité, le tarif imposé par le Département à hauteur de 23,23 € de l'heure était en-deçà de 0,77 € du coût réel du service soit un manque à gagner de près de 30 000 €.

Pour l'année 2021, la proposition tarifaire soumise au Département afin d'équilibrer le budget n'avait pas été à nouveau retenue (-0,19 €). Néanmoins, après négociation avec le Département, le tarif 2021 était de 23,81 € soit une augmentation de 2,5 % contre les 1,5 % d'objectif annuel d'évolution des dépenses fixé par le Département. Au 1<sup>er</sup> Janvier 2022, le service a signé un CPOM (Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens) avec le Conseil départemental. Le Département a retenu un tarif horaire d'intervention à hauteur de 24,67 €, c'est-à-dire une hausse de 3,61 % au-delà de leur objectif annuel d'évolution des dépenses des SAAD qui était de 1,5 % en 2022.

En 2021 comme en 2022, la reprise de l'activité a été ralentie par le manque de personnel malgré de nombreuses démarches entreprises par le service (forum métiers, job dating, accueil de stagiaires, proposition de postes permanents...).

### 3. Le portage de repas

Le budget de portage de repas se construit chaque année sur la base de l'activité en décembre.

Pour rappel, en 2017, le CCAS a changé de prestataire pour la fabrication des repas permettant de dégager un excédent supplémentaire de 18 450 €. Au 1<sup>er</sup> Janvier 2018, le Conseil d'Administration a décidé d'adopter une tarification sociale permettant ainsi d'introduire la baisse du prix de revient sur le prix de vente aux usagers. La mise en œuvre de la tarification sociale a eu pour conséquence financière de limiter d'année en année le cumul de résultat.

Malgré une hausse chaque année des tarifs (2 % en 2022 et 5 % en 2023), le budget net est voté en déséquilibre par l'effet d'un déficit structurel.

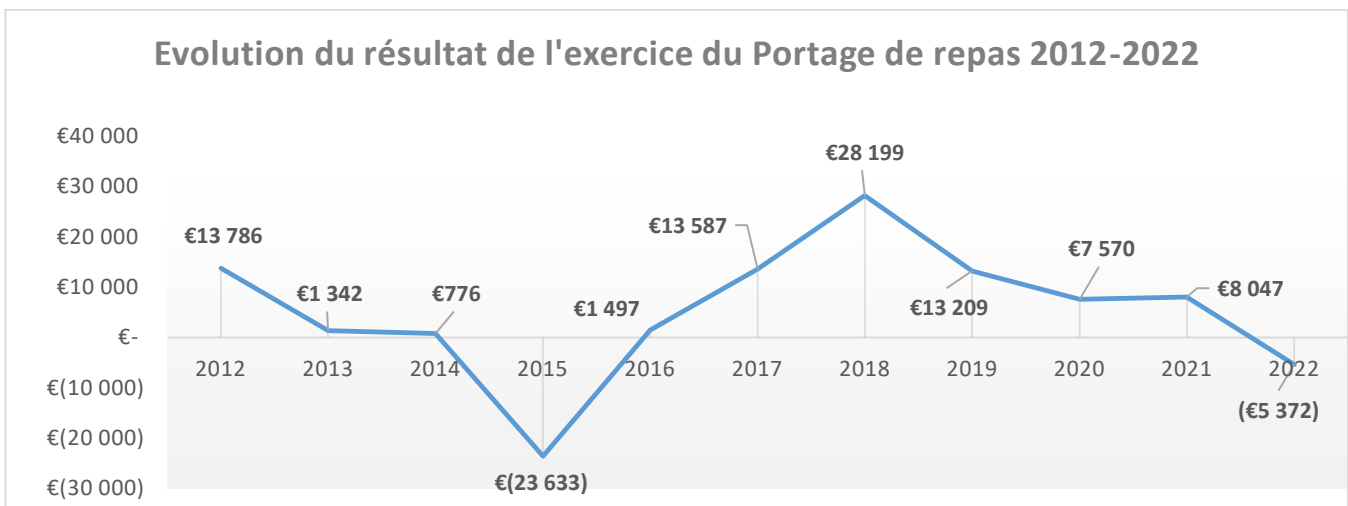
	2018	2019	2020	2021	Estimation 2022
<b>Solde d'exploitation</b>	-18 351 €	-14 990 €	-5 640 €	477 €	-13 419 €
<b>Résultat cumulé</b>	28 198 €	13 209 €	7 570 €	8 047 €	-5 372 €

Estimation provisoire des principaux chapitres en 2022 :

	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	Estimation 2022	Evolution en % 2021/2022
<b>Activité</b>	20 726	20 113	22 528	21 118	<b>20 772</b>	-1,64 %
<b>Dépenses</b>						
<b>Chapitre 11 : Dép. générales</b>	186 080	183 675	198 780	181 568	<b>186 262</b>	2,59 %
<i>Dont Remb. Personnel</i>	68 341	68 426	67 597	53 666	<b>59 221</b>	10,35 %
<b>Autres chapitres</b>	8 029	3 950	3 922	3 922	<b>6 090</b>	55,28 %
<b>Recettes</b>						
<b>Chapitre 70 : Prest. De services</b>	175 313	172 200	196 627	185 532	<b>178 498</b>	-3,79 %
<b>Autres chapitres</b>	445	435	435	435	<b>435</b>	-

Le résultat cumulé de 2022 devrait se solder par un solde d'exploitation net déficitaire à hauteur de 13 419 € et un résultat net de -5 372 €. Le service est confronté à une baisse de l'activité combinée à deux hausses de prix par le prestataire Médirest non appliqués dans les tarifs du service. En début d'année 2022, une fois les tarifs déjà votés, Médirest a informé le service d'une hausse de 3,5 % qu'ils ont justifié dans le cadre du marché public par l'augmentation du prix des matières premières. Cette première demande a été acceptée. Une autre hausse de 6,5 % a été appliquée à compter du mois d'août sans avoir informé le service dans les règles (courrier en recommandé). Ils auraient adressé un mail qui n'a pas été retrouvé par nos services.

En Janvier 2023, ils ont adressé un courrier informant d'une nouvelle hausse de 2,8 %. Ces deux dernières hausses sont hors cadre du marché. Le CCAS a entrepris une négociation avec le prestataire refusant cette nouvelle augmentation qui cumulée atteint depuis janvier 2022 les 13 %.



Les tarifs appliqués à l'utilisateur (+2 % en 2022 et +5 % en 2023) ne permettent pas de couvrir ces évolutions.

Ces différents facteurs (tarification sociale, baisse de l'activité, hausse des tarifs du prestataire hors cadre du marché) montrent la fragilité de ce budget qui se doit de maintenir une activité toujours en hausse afin d'assurer la couverture des frais fixes face à la mise en place de la tarification sociale et à la conjoncture inflationniste.

	Prix TTC 2021	Prix TTC Janvier 2022	Prix TTC Août 2022
<b>Repas Formule complète</b>	5,7107	5,9106	6,2949
<b>Repas Formule Allégée</b>	5,0070	5,0840	5,5191

Le marché en cours arrive à échéance. Un nouvel appel d'offres doit être lancé au second semestre 2023 pour une prise d'effet au 1<sup>er</sup> Janvier 2024.

## B. LE BUDGET PRINCIPAL, UNE COMPTABILITE ANALYTIQUE

### *Quelles actions sont intégrées dans le budget principal ?*

Le budget de fonctionnement du CCAS est présenté par fonction depuis l'année 2013 permettant ainsi de présenter son compte administratif de manière analytique.

Répartition des dépenses 2020/2021 et la répartition provisoire 2022 sont les suivantes :

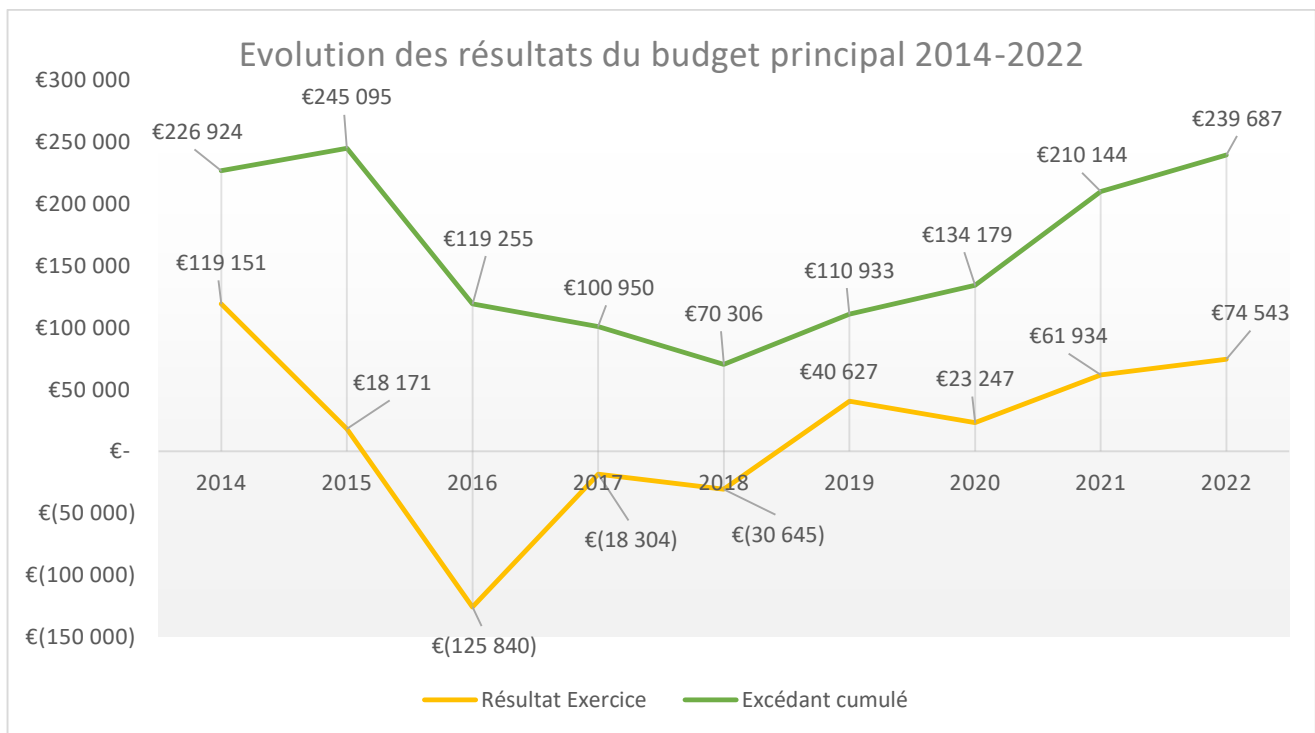
Ventilation des dépenses par fonction	CA 2020	Part en %	CA 2021	Part en %	BP 2022	Estimation CA 2022	Part en %
<b>Non ventilés</b>	9 453,35	1,22 %	15 211,99	1,92 %	71 991,98	<b>9 832,63</b>	1,10 %
<b>Services généraux</b>	112 464,16	14,53 %	101 061,19	12,74 %	112 957,52	<b>104 311,10</b>	11,64 %
<b>Aide à l'enfance</b>	282	0,04 %	0	-	0	<b>0</b>	-
<b>Action en faveur de l'enfance et adolescence</b>	37 418,51	4,83 %	38 095,10	4,80 %	40 932	<b>39 237,47</b>	4,38 %
<b>Logement social</b>	271,38	0,03 %	0	-	3 000	<b>0</b>	-
<b>Aide facultative</b>	105 896,94	13,68 %	102 220,66	12,89 %	143 945,68	<b>116 397,18</b>	12,99 %
<b>Aide légale</b>	24 352,32	3,15 %	24 920,03	3,14 %	25 959,92	<b>25 235,83</b>	2,82 %
<b>Actions d'insertion</b>	222 047,95	28,69 %	207 044,51	26,11 %	311 841,28	<b>290 853,74</b>	32,46 %
<b>Etablissement (EHPAD)</b>	20 418,26	2,64 %	1 013,27	0,13 %	45 000	<b>1 013</b>	0,11 %
<b>Services aux personnes âgées</b>	241 427,32	31,19 %	303 549,77	38,27 %	335 520,60	<b>309 073,38</b>	34,50 %
<b>Total Réalisé</b>	<b>774 032,19</b>		793 116,52		<b>1 091 148,98</b>	<b>895 954,33</b>	

De manière globale, la part des différentes fonctions dans la répartition au sein du budget reste la même.

Dans la comparaison entre les comptes administratifs 2021 et 2022, les évolutions sont les suivantes :

- La baisse du montant des dépenses non ventilées mais à un retour équivalent à 2020, s'explique par la mise en place en 2021 des provisions pour le Compte-épargne temps,
- Pour la fonction Action en faveur de l'enfance et l'adolescence relative principalement au Programme de Réussite éducative porté administrativement par le CCAS mais mis en œuvre par le Service Politique de la Ville, la hausse concerne une reprise des inscriptions à des activités et les dépenses de personnel,

- Pour la fonction aide facultative, la hausse suite à une baisse en 2021 concerne : le financement d'actions nouvelles (Conférence de Mélizza Plaza pour la Journée du 8 mars, le passage à 2 ateliers cuisine/mois, le spectacle dans le cadre de la parentalité, la prise en charge du dispositif de l'Ecoutille pour le dernier trimestre 2022), la reprise de la participation des familles aux spectacles de Noël du Haras, la hausse du montant des aides pour le Fonds Energie Eau et les bons carburants, la hausse du soutien aux actions Politique de la Ville (passage de 8000 à 11000 €),
- Pour les actions d'insertion, la différence provient de l'imputation des coûts 2021 et 2022 de la prestation d'accompagnement socio-professionnel par OPTIM-ISM sur 2022 (18 950 x 2), de la hausse des dépenses de personnel.



**Informations à prendre en compte pour ces résultats :**

- Excédent cumulé : le résultat affiché sera de 309 687,01 € et non de 239 687,01 € mais il prend en compte l'avance de la subvention 2023 de la Commune d'un montant de 70 000 €. La somme versée sur l'exercice 2023 sera donc de 309 000 €
- Résultat de l'exercice : 74 543,03 € mais la subvention d'un montant total de 43 000 € qui devait être versée en 2022 à l'EHPAD ne l'a pas été et devra l'être en 2023.

## C. LES DEPENSES DE PERSONNEL

### 1. Etat des lieux

CHAPITRE 012	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	Estimation 2022
<b>Budget principal*</b>	491 162	520 595	553 090	590 882	591 057	607 903	587 818	578 184	<b>642 117</b>
	-2,10%	5,99%	6,24%	6,83%	0,03%	2,85%	-3,42 %	-1,64 %	<b>+11,06 %</b>
<b>EHPAD</b>	1 776 180	1 887 601	2 001 450	2 010 104	2 072 794	2 064 759	2 300 359	2 735 741	<b>2 617 328</b>
	+3,65%	+6,27%	+6,03%	+0,43%	+3,12%	-0,39%	+10,24 %	+18,93 %	<b>-4,33 %</b>
<b>SAAD</b>	916 233	936 100	977 063	986 982	1 026 585	1 086 597	1 078 965	1 061 122	<b>1 046 255</b>
	1,24%	2,17%	4,38%	1,02%	4,01%	5,85%	-0,71 %	-1,65 %	<b>-1,40 %</b>

*\*Les dépenses de personnel du Service de portage de repas sont intégrées au budget principal*

-Budget principal : l'augmentation est en lien avec 2 nouveaux postes, le poste de conseiller numérique (aide financière de l'Etat à hauteur de 25 000 €/an soit 76 % du coût total) et le poste de chargée de mission ABS arrivé à terme au 31/01/2023. Sans ces nouveaux postes, le coût était inférieur d'environ 2 000 € à 2021,

-Budget annexe de l'EHPAD : la petite baisse suite à une hausse cumulée sur 2 années de 29 % s'explique plus par une difficulté pour recruter, par une baisse sur les postes du service administratif qui a fonctionné de manière réduite sur quelques mois. Le prévisionnel a été respecté avec une consommation des crédits à hauteur de 94 % ce qui a évité un réajustement en cours d'année. Néanmoins, le recours à l'intérim reste nécessaire afin de faire face aux arrêts maladie et aux difficultés de recrutement en direct. Une embauche en sureffectif a été nécessaire encore comme en 2021 sur certaines périodes notamment l'été et en fin d'année mais ce qui a évité durant l'été de fermer des lits et a permis de maintenir un taux d'occupation maximum,

-Budget annexe du SAAD : la baisse est à mettre en lien pour une grande part avec la difficulté de recruter. Le service maintient également une politique de baisse des emplois précaires et tentent de fidéliser les professionnels qualifiés par la titularisation. Cette titularisation permet aussi de diminuer le coût au poste par l'exonération des charges sociales. Le service a encore des postes non pourvus au tableau des emplois permanents d'où une réflexion sur une hausse de certains postes à 25h et 28h non pourvus vers du 30 et 32h afin de répondre aux besoins du service et de gagner en attractivité.

### **Décomposition des charges salariales mensuelles en 2022 par budget**

	Traitement	NBI	HS	IR	SFT	Indemnités	Part Employeur	ARE - Transport	Total
<b>CCAS</b>	<b>411 187</b>	<b>3 984</b>	<b>1 144</b>	<b>2 892</b>	<b>3 692</b>	<b>58 837</b>	<b>1 632</b>	<b>34</b>	<b>483 402</b>
2022-01	35 106	296	0	238	482	4 681	137	0	40 940
2022-02	34 372	298	0	233	519	4 382	115	0	39 919
2022-03	35 030	296	0	236	264	5 921	115	0	41 862
2022-04	33 880	298	0	237	264	4 724	169	0	39 572
2022-05	32 536	345	0	238	264	5 224	115	0	38 722
2022-06	32 848	343	0	237	264	4 879	115	0	38 686
2022-07	32 360	342	329	238	264	5 467	188	0	39 188
2022-08	32 102	345	0	239	264	4 726	139	0	37 815

2022-09	37 761	373	12	261	288	4 668	135	0	43 500
2022-10	37 660	349	462	245	272	4 075	135	0	43 197
2022-11	34 618	349	341	245	272	5 256	135	17	41 234
2022-12	32 914	349	0	246	272	4 834	135	17	38 767
<b>SAAD</b>	<b>617 641</b>	<b>0</b>	<b>26 121</b>	<b>6 249</b>	<b>12 949</b>	<b>141 268</b>	<b>5 118</b>	<b>0</b>	<b>809 346</b>
2022-01	51 504	0	2 904	523	953	11 335	445	0	67 664
2022-02	51 563	0	3 070	519	1 013	11 214	449	0	67 828
2022-03	52 863	0	1 617	533	1 013	11 420	449	0	67 894
2022-04	51 324	0	2 156	517	1 014	10 530	430	0	65 971
2022-05	50 688	0	1 043	520	1 012	10 745	424	0	64 433
2022-06	52 236	0	2 575	530	1 021	11 266	426	0	68 055
2022-07	53 145	0	1 060	538	979	14 868	432	0	71 022
2022-08	50 868	0	2 118	512	1 205	12 554	436	0	67 693
2022-09	55 848	0	1 960	561	1 212	12 391	415	0	72 387
2022-10	49 979	0	3 661	506	1 140	14 078	408	0	69 772
2022-11	47 492	0	1 649	487	1 140	9 965	398	0	61 130
2022-12	50 130	0	2 308	502	1 248	10 903	405	0	65 497
<b>EHPAD</b>	<b>1 285 386</b>	<b>3 018</b>	<b>3 386</b>	<b>12 492</b>	<b>16 082</b>	<b>487 473</b>	<b>8 374</b>	<b>15 027</b>	<b>1 831 238</b>
2022-01	101 909	234	521	1 031	1 140	42 422	681	1 276	149 215
2022-02	99 447	234	1 348	995	1 197	41 183	674	1 276	146 355
2022-03	99 683	234	1 181	979	1 238	38 657	729	1 153	143 854
2022-04	105 847	234	320	1 038	1 460	36 906	690	1 276	147 773
2022-05	106 633	234	0	1 040	1 584	39 997	693	1 235	151 416
2022-06	99 544	231	228	971	1 519	38 030	693	1 276	142 492
2022-07	111 930	248	0	1 095	1 519	41 425	695	1 235	158 147
2022-08	107 068	281	-562	1 055	1 222	41 225	698	1 276	152 264
2022-09	119 928	310	-20	1 159	1 378	49 933	715	1 276	174 679
2022-10	108 070	291	0	1 026	1 229	39 133	713	1 235	151 697
2022-11	110 711	291	0	1 039	1 240	38 584	706	1 276	153 846
2022-12	114 618	194	371	1 065	1 356	39 975	686	1 235	159 501
<b>Total général</b>	<b>2 314 214</b>	<b>7 001</b>	<b>30 651</b>	<b>21 633</b>	<b>32 722</b>	<b>687 577</b>	<b>15 124</b>	<b>15 061</b>	<b>3 123 986</b>

Pour l'année 2022, le total des dépenses salariales des budgets du CCAS est en baisse de 0,50 % (-15 589 €) qui fait suite à deux années de hausse, 7,87 % en 2021 (+229 155 €) et 4,70 % en 2020 (+130 129 €).

L'évolution est différente selon les budgets :

**-budget principal du CCAS :** hausse des dépenses salariales du fait de 2 postes supplémentaires en 2022 (+65 825 €). Sans ces deux postes, les dépenses des emplois permanents sont en baisse de 18 426 € malgré la hausse du point de 3,5 % en Juillet 2022 (-9 377 € en 2021). Le poste de conseiller numérique est financé pour 2022 et 2023 par l'Etat à hauteur de 78 %. Le poste de chargée d'étude ABS prévu initialement sur une période de 6 mois a été prolongé jusqu'au 31 Janvier 2023 afin de finaliser le rapport et d'accompagner à l'installation du Comité Consultatif du Handicap,

**-budget annexe du SAAD :** baisse de 1,68 % (-10 567 €) en lien avec les difficultés de recrutement, des postes vacants et donc de la baisse du nombre d'heures d'intervention réalisées (-17 357 € en 2021),

**-budget annexe de l'EHPAD :** baisse de 6,05 % (-82 752 €). Cette évolution fait suite à l'augmentation de 15,73 % (255 889 €) en 2021 liée aux circonstances de la crise sanitaire et aux revalorisations salariales. L'année 2022 a vu le retour aux plannings en 7 heures, à la mise en place des 1607 heures et à moins de recrutements.

## Effectifs rémunérés au 31 Décembre 2022

1-Etablissement	2-Statut	3-Catégorie	4-Lib. Grade	Nombre de Mat.	
CCAS	Contractuel	A	Attaché	1	
			Assistant socio-éducatif	2	
		C	Adjoint territorial d'animation	1	
	<b>Total Contractuel</b>				<b>4</b>
	Contrat de droit privé	Hors catégorie	Contrat de droit privé		9
	<b>Total Contrat de droit privé</b>				<b>9</b>
	Titulaire	B	Rédacteur principal de 2ème classe	1	
			Technicien	1	
		C	Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	1	
			Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	2	
			Adjoint administratif territorial	2	
		Agent social principal de 2ème classe	1		
		Agent social	1		
	<b>Total Titulaire</b>				<b>9</b>
<b>Total CCAS</b>				<b>22</b>	
EHPAD	Contractuel	A	Attaché	1	
			Infirmier en soins généraux	2	
			Pédicure-podologue,ergothérapeute,orthoptiste,manip. électroradiologie clinique	1	
			Psychologue de classe normale	1	
		B	Aide-soignant de classe normale	3	
		C	Adjoint administratif territorial	1	
		Agent social	16		
	Auxiliaire de soins principal de 2ème classe	3			
	<b>Total Contractuel</b>				<b>28</b>
	Contrat de droit privé	Hors catégorie	Contrat de droit privé		5
	<b>Total Contrat de droit privé</b>				<b>5</b>
	Service civique	C	Adjoint territorial d'animation		1
	<b>Total Service civique</b>				<b>1</b>
	Titulaire	A	Attaché principal	1	
			Infirmier en soins généraux	2	
			Infirmier en soins généraux hors classe	1	
			Médecin de 2ème classe	1	
		B	Aide-soignant de classe supérieure	7	
			Aide-soignant de classe normale	3	
			Infirmier de classe supérieure	1	
		C	Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	1	
			Adjoint technique territorial principal de 2ème classe	1	
			Adjoint technique territorial	3	
Adjoint territorial d'animation principal de 2ème classe			1		
Agent social principal de 1ère classe			1		
Agent social principal de 2ème classe			7		
Agent social			6		
Auxiliaire de soins principal de 2ème classe		1			
<b>Total Titulaire</b>				<b>37</b>	
<b>Total EHPAD</b>				<b>71</b>	
SAD	Contractuel	C	Agent social	9	
			<b>Total Contractuel</b>		
	Titulaire	C	Agent social principal de 2ème classe	13	
			Agent social	15	
<b>Total Titulaire</b>				<b>28</b>	
<b>Total SAD</b>				<b>37</b>	
<b>Total général</b>				<b>130</b>	

## 2. Evolution du personnel en 2022

### ❖ Budget principal

- Renouvellement du contrat du Conseiller numérique Moussa DIAW KANE le 8 novembre 2022 pour une durée d'un an. La Convention avec l'Etat arrivera à échéance au 8 novembre 2023. Il nous est proposé le renouvellement de la Convention pour une aide financière sur une durée de 3 ans
- Le contrat de la chargée d'étude pour l'Analyse des Besoins Sociaux Julia LE ROUX recrutée également le 8 novembre 2021 pour une durée au départ de 6 mois a été prolongé jusqu'au 31 Janvier 2023

### ❖ SAAD

- Mouvements en 2022 : 2 départs à la retraite, 1 stagiairisation, 1 recrutement par mutation au 01/01/2023.
- Malgré plusieurs appels à candidature, ceux-ci restent souvent infructueux, soit par manque de candidats, soit par l'absence de candidats qualifiés. Il reste, à ce jour, 1 poste vacant à 25h (et les 3 postes des agents en disponibilité). Malgré cela, le service a fait le choix de ne plus proposer de recruter sur des contrats à horaire variable (hors période estivale) qui accentuent la précarité et ne sont pas attractifs.  
Dès que la situation se stabilise en nombre d'heures et en fonction des compétences de l'agent, il est proposé un contrat à 25 ou 28h.
- Recrutement d'une coordinatrice du SAAD avec une évolution des missions au 1<sup>er</sup> mars. Le travail sur la réorganisation des missions au sein du service administratif sera finalisé afin notamment de répondre aux préconisations de l'évaluation externe :
  - Mise en place des visites à domicile automatiques avant toute nouvelle intervention
  - Mise en place du Projet d'Accompagnement Personnalisé
  - Permettre à la responsable du Pôle de dégager du temps pour notamment l'animation de la prévention auprès des aides à domicile dans le cadre de la prévention des risques professionnels et le développement des actions de prévention auprès de la population âgée
- Dans le cadre de l'évolution du temps de travail, augmentation de la quotité de travail des agents administratifs : passage de 35h à 37h45 afin d'assurer la présence de deux agents sur la totalité des plages horaires d'ouverture au public (37h30) et de permettre à la nouvelle coordinatrice d'effectuer les visites à domicile.

### ❖ EHPAD :

#### Mouvements en 2022 :

- Départ de la secrétaire en retraite en novembre 2022
- Fin de contrat des 2 personnes en service civique en juillet et du 3eme en septembre
- Passage du poste d'agent technique à temps plein
- Passage du poste d'infirmière 80% à temps plein
- Mobilisation de l'IDEC à 100% au lieu de 80% pour accompagner l'équipe dans sa reconstruction

#### Recrutement 2022 :

- Recrutement de l'adjointe de direction en juillet
- Recrutement d'un agent chargé de mission pour la réorganisation de la structure
- Recrutement d'une personne en service civique en septembre
- Recrutement de 4 agents en contrat aidés.

### III. 3<sup>ème</sup> PARTIE – LES ORIENTATIONS 2023

Après deux années de crise sanitaire, d'activités perturbées par les conditions exceptionnelles, l'année 2022 a montré les prémices des effets de la crise économique sur les plus fragiles. L'inflation sur les produits alimentaires, celle de l'énergie, la crise du logement à l'échelle du département se sont ajoutées et touchent durement les ménages les plus précaires.

En complément des dispositifs mis en place par le gouvernement (revalorisation des minima sociaux, bouclier tarifaire sur les prix de l'énergie, chèques carburant...), les Collectivités et les associations développent leurs actions notamment vers l'aide alimentaire. Le gouvernement travaille au possible financement de chèques alimentaires locaux mais le projet n'a pas encore abouti.

Le CCAS a adapté durant l'année ces dispositifs d'aide facultative aux nouveaux publics accueillis et à leur budget. L'arrivée massive sur le territoire de personnes sans domicile ou les situations d'expulsion locative face à la pénurie de logements a accéléré la réflexion sur l'hébergement d'urgence et a nécessité de pallier au manque de places financées par l'Etat.

Les travaux en groupes de travail avec de nombreux acteurs sociaux et médico-sociaux du territoire dans le cadre de l'Analyse des Besoins Sociaux ont confirmé ces constats sur la situation sociale de la Ville d'Hennebont et au-delà sur le territoire de Lorient Agglomération.

Comme en 2021 et 2022, l'élaboration du budget principal du CCAS va prendre en compte avec les moyens alloués les besoins en hausse de la population en situation de fragilité, de précarité, l'accompagnement de nouveaux publics, la lutte contre l'isolement social quel que soit l'âge, le soutien des familles.

Suite à la présentation du ROB de la Ville, la subvention municipale est maintenue à hauteur de 379 000 € (dont 25 000 € au titre de la Réussite Éducative). Le montant avait progressé de 30 000 € en 2019. Il faut rappeler qu'une partie de la subvention (70 000 €) a été avancée en fin d'année 2022 en raison de difficultés de trésorerie liées à des retards de versement dans les financements. C'est donc la somme de 309 000 € qui apparaîtra en recettes au compte 7474.

La situation des budgets annexes reste une préoccupation. Les équilibres financiers sont très fragiles et ne dépendent pas que de la gestion et des stratégies mises en place par la Collectivité. Ces services sous tarification de l'ARS et du Département sont soumis aux orientations et nouvelles politiques de gestion imposées par ces financeurs. De plus, ce secteur est confronté à de grandes difficultés de recrutement qui pèsent sur les organisations, sur l'activité et donc sur les recettes.

#### A. EN MATIERE DE PERSONNEL

**Avec des dépenses de personnel à hauteur d'une moyenne de 80 % des comptes administratifs en 2022 avec un maximum de presque 94 % pour le Service d'Aide à Domicile**, les orientations en matière de personnel demeurent décisives pour les budgets du CCAS (63 % pour le budget de la Ville en 2022).

## 1. Les éléments d'évolution des dépenses

La détermination d'une politique des ressources humaines, au-delà du service à la population et d'une réponse à des besoins en corrélation avec la politique sociale menée, doit prendre en compte différents éléments qu'ils soient d'ordre réglementaire, de réformes et d'évolution des carrières.

### ➤ Des éléments réglementaires ou contextuels qui s'imposent à la collectivité

Suite à un premier gel de la valeur du point d'indice de la fonction publique territoriale de 2010 à 2016 et ensuite de février 2017 à juin 2022, une revalorisation de ce point de 3,5 % en juillet 2022 a été décidée pour faire face à une inflation annuelle de 5,2 %. Une nouvelle revalorisation pourrait être décidée en 2023.

Des mesures catégorielles en cours d'année comme la revalorisation de certaines grilles indiciaires, la diminution des durées d'ancienneté entre deux échelons a également un impact mais difficile à prévoir précisément lors de la construction du budget.

Suite à la précédente hausse en août 2022, le SMIC est revalorisé de 1,81 % au 1<sup>er</sup> janvier 2023 pour atteindre 1 709,28 euros bruts par mois, soit 1 353 euros nets pour un équivalent temps plein.

Autre mesure nationale à impact local, l'indemnité de fin de contrat, dite prime de précarité, pour les agents contractuels de moins d'un an, est venu impacter les dépenses de personnel depuis 2022. De même, le forfait mobilité durable est appliqué depuis 2021 avec une évolution des modalités d'application votées lors du dernier Conseil d'administration en février 2023.

De plus, après l'installation de la **Prime Grand Âge** pour les aides-soignants et le **Complément de Traitement Indiciaire (CTI)** pour tous les agents des EHPAD pris en charge par l'ARS, un décret du 29 décembre 2021 a prévu à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 le passage en catégorie B des aides-soignants.

Après les EHPADs, un décret du 30 novembre 2022 a étendu l'application du CTI à d'autres services et métiers dont les aides à domicile et les assistants socio-éducatifs à compter du 1<sup>er</sup> avril 2022. Il correspond à 49 points d'indice majoré soit un coût de régularisation sur 2022 pour le CCAS de 64 400 € et une prévision de 102 750 € pour 2023. Une demande de compensation auprès du Département est en cours mais qui ne prendra en compte que les heures réalisées sur des financements du Conseil départemental.

Il faut rappeler, comme chaque année, que les agents de la collectivité évoluent tout au long de leur carrière en avançant d'échelon ou de grade. Cette évolution est appelée le GVT (glissement vieillesse technicité).

Enfin, dans le cadre du **Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP)** mis en place en 2018, le Complément Indemnitaire Annuel (CIA), pour tenir compte de l'engagement professionnel et de la manière de servir a été instauré en 2022 et versé en début d'année 2023. Le montant pour la totalité des budgets atteint les 7 000 €.

### ➤ Le contexte interne à la Collectivité

**Mutation, détachement, disponibilité, temps de travail et départ en retraite**

Ces différents mouvements sont intégrés dans les budgets en fonction des éléments connus lors de leur élaboration.

-Sur le budget principal, un agent en détachement au sein d'une autre fonction publique depuis septembre 2021 est remplacé par un agent contractuel. Elle a renouvelé chaque année et devra en 2023 prendre la décision de la mutation ou de la réintégration au CCAS.

Il est à noter qu'un agent a demandé, pour des raisons familiales, de diminuer son temps de travail de 80 % à 70 % depuis septembre 2022. Le poste de Chargé d'étude pour l'ABS n'est plus dans les effectifs à compter du 1<sup>er</sup> février 2023.

-Au Service d'Aide à Domicile, les départs en retraite continuent d'être l'occasion de réajustements du volume d'heures de poste à temps non complet au regard des besoins régulièrement réévalués. Une modification du tableau des emplois permanents pour une hausse du temps de travail de certains postes sera proposée en 2023 afin de répondre aux besoins du service mais également de gagner en attractivité. Le travail en partenariat avec Pôle Emploi doit permettre à des aides à domicile contractuelles d'avoir un financement pour une formation qualifiante avec pour objectif de pérenniser le poste par la suite.

-A l'EHPAD, l'effectif autorisé depuis la convention 2016 s'élève à 44.45 Equivalent Temps Plein mais les éléments de contexte déjà présentés dans d'autres chapitres du rapport nécessitent de nouveaux recrutements. Le travail en cours sur l'Humanitude aura un impact sur l'organisation des différents services et sur les plannings. Cette réflexion va permettre d'enrichir les négociations avec les financeurs pour la signature du CPOM.

#### Les absences de personnel

Au-delà des besoins saisonniers, les structures du CCAS et principalement l'EHPAD et le SAAD recrutent du personnel remplaçant pour pallier les différentes absences. Le principe d'auto-remplacement peut répondre sur de courtes périodes mais il est nécessaire d'être vigilant face à l'épuisement des équipes lorsque les absences pour maladie se prolongent.

Par nature fluctuantes et donc difficiles à estimer, une enveloppe financière y est consacrée chaque année dans les budgets de l'EHPAD et du SAAD. Elle est calculée en fonction des situations connues et au regard des bilans réalisés les années précédentes. Mais, vu les budgets contraints, la provision n'est pas à la hauteur du besoin et du taux d'absentéisme qui reste élevé dans ces métiers malgré les actions de prévention menées par la Collectivité.

#### Concernant la prévention des risques professionnels, les efforts de la collectivité se poursuivent :

- Travail sur les plannings et sur les organisations à l'EHPAD et au SAAD, mise en place des ¼ d'heure sécurité au Chantier d'insertion,
- Formation gestes et postures,
- Repositionnements et reclassements de personnel.

Ces dépenses évoluent diversement selon les secteurs et selon les années.

Les bilans montrent l'importance des absences dans la tranche d'âge la plus élevée, ce qui, au-delà de l'attention permanente portée aux personnels, renforce la sensibilité et l'importance du sujet en termes budgétaires, compte tenu des évolutions réglementaires observées :

- Report de l'âge de la retraite pris par les agents et dès lors une pénibilité accrue en lien avec l'allongement des carrières,
- Réforme des retraites à venir,
- Dispositif de préparation au reclassement (décret n° 2019-172 du 5 mars 2019) avec un an d'immersion pour le personnel inapte à ses fonctions mais non à toutes fonctions,
- Loi du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique.

L'adaptation des postes aux restrictions médicales de divers personnels peut rapidement trouver ses limites de par les fonctions à assurer.

La réflexion sur les mobilités possibles vers les emplois municipaux et d'autres collectivités se développe mais ne peut répondre à toutes les situations. On notera d'ailleurs en ce sens une progression des demandes de mobilités internes.

## 2. Les ressources et recettes

Pour les différentes structures du CCAS, elles se répartissent pour l'essentiel entre :

-Des aides de différents partenaires financeurs : l'Etat (DDETS – ARS), le Conseil départemental, le Fonds Social Européen, la Conférence des financeurs. Il faut distinguer :

- L'aide au financement de la structure
- L'aide aux contrats aidés « Parcours Emploi Compétences » (PEC)

-Des subventions par le biais de réponses à des appels à projet

-Des remboursements par l'assurance statutaire ou la CPAM en compensation des absences du personnel. Les montants inscrits sont ceux connus ou très probables

-Les budgets intègrent également des versements de compte à compte pour des dépenses de personnel entre le CCAS, le service aide à domicile et le service de portage de repas en fonction de la répartition des missions et des tâches des agents

-La partie rétribution des usagers, bénéficiaires de services à la population.

## 3. Les besoins internes

### ❖ Budget principal

-La convention avec l'Etat pour le poste de conseiller numérique signée en novembre 2021 pour deux années devrait être renouvelée sur 3 années. Le montant de l'aide au financement du poste de 50 000 € pour la première convention n'est pas connue pour la reconduction

-En complément des actions menées par des partenaires, pour pouvoir développer les actions de prévention auprès du public âgé, le CCAS sollicite les compétences d'un agent du service de portage de repas ayant un diplôme dans l'animation sociale.

Elle va assister la responsable du Pôle Maintien à domicile dans l'organisation, la logistique et l'animation de certaines actions. En fonction de l'évaluation du projet en cours d'année, il sera proposé de faire évoluer le temps de travail du poste actuellement à 26h vers un temps plein

-Un agent d'accueil dont le poste est partagé entre le SAAD (70 %) et le CCAS (30 %) sera en congé maternité du 4 mai au 23 août. Le remplacement sera prévu au budget du 1<sup>er</sup> avril au 15 septembre du fait du congé pathologique et de la prise de congés à la suite par l'agent

- Durant les étés 2020 et 2021, pour faire face aux besoins du service, un agent d'accueil a été recruté sur la période juillet- août. L'agent, étudiante en Diplôme d'Etat Assistant de Service Social, a apporté une aide et un soutien importants pour le service action sociale du CCAS. Il est proposé de renouveler cette enveloppe budgétaire chaque année (4 500 €) afin de pouvoir faire appel à nouveau, en cas de besoin sur la période estivale, à un agent d'accueil.

## ❖ SAAD

-Pour 2023, 2 recrutements sur des postes de titulaires au 1<sup>er</sup> Janvier et au 08 Mai (mutation).

-Afin de réduire la précarité et d'être plus attractif, le SAAD proposera de modifier son tableau des emplois au Conseil d'Administration du mois de Juin 2023 en augmentant la quotité de certains postes. Cette décision répond aux besoins du service mais également à une demande d'agents qui réalisent régulièrement des heures complémentaires :

Filière	Suppression			Création		
	Grade	Nb	TT	Grade	Nb	TT
Médico-sociale	Agent social	3	TNC 25/35 <sup>ème</sup>	Agent social	4	TNC 32/35 <sup>ème</sup>
	Agent social	1	TNC 28/35 <sup>ème</sup>			

## ❖ EHPAD

Les évolutions des effectifs prévues au sein de l'établissement Stêr Glas sont les suivantes :

- Recrutement d'une nouvelle directrice janvier 2023
- Recherche de recrutement d'un second service civique avec missions sur l'environnement et l'aide aux repas.
- Retour de l'IDEC suite à 4 mois d'arrêts maladie avec un réajustement de la fiche de poste sur les missions prioritaires.

Les évolutions organisationnelles sont les suivantes :

- Stabilisation de l'organisation et adaptation à venir suite aux évolutions de la dépendance et à la formation Humanitude
- Agent en contrat indiciaire sans congés payés si temps de travail supérieur à 6 mois
- Agent en contrat horaire en congés payés pour tous contrats inférieurs à 6 mois.

Au niveau du budget du personnel, pour l'année 2023 :

- Après l'installation de la Prime Grand Âge pour les aides-soignants et le complément de traitement indiciaire pour tous les agents des EHPAD, un décret du 29 décembre 2021 prévoit au 1<sup>er</sup> janvier 2022 le passage en catégorie B des aides-soignants.
- Prévision de la hausse du CTI en cours d'année.

## B. LES MOYENS MATÉRIELS

Le CCAS continue de s'inscrire dans une démarche de modernisation de ses services et d'intégration de la dématérialisation : au sein des services au contact des usagers et pour les services administratifs (logiciels, dématérialisation des actes, prélèvements...).

-**Service Action sociale** : afin d'assurer les mises à jour régulière du logiciel métier, d'améliorer l'accès au réseau, de mieux sécuriser les données, le logiciel est dorénavant hébergé sur les serveurs du prestataire Arche MC2 (1 440 €/an). Une formation sur les évolutions du logiciel a été réalisée auprès des agents en février 2023.

Elle va permettre de faire évoluer les pratiques (enregistrement des courriers de la domiciliation), d'assurer un gain de temps, de gagner en traçabilité sur les services apportés au public. Une réflexion est en cours pour le rajout de nouveaux modules notamment pour la gestion des Chèques d'accompagnement personnalisé (Mise en œuvre 180 €, module gratuit) ou pour la gestion de sms avec les bénéficiaires (Mise en œuvre 144 €, Achat en investissement 600 €),

**-Chantier d'insertion** : changer le parc informatique mis à la disposition des agents avec l'association Défis pour du matériel reconditionné (environ 650 € pour 3 postes),

**-EHPAD** : Réflexion pour remplacer le logiciel planning. Souhait de travailler sur l'aménagement de la terrasse de l'UVP. Renouvellement des rideaux de l'UVP et de la salle blanche,

**-Portage de repas** : Réflexion à mener sur le remplacement du véhicule (nouvel achat ou location). Souhait d'équiper le service d'un logiciel métier pour faciliter la gestion notamment pour la commande des repas notamment avec la future mise en place du plat de remplacement,

**-SAAD** : relancer la réflexion sur l'achat de jeux de société pour certains accompagnements mis en place par les aides à domicile ; et sur acquisition de kits de ménage avec un professionnel de l'entretien en cas de difficultés chez un usager.

## C. RECONDUCTION ET NOUVELLES ORIENTATIONS 2023

Pour faire face aux nombreux enjeux sociétaux, à la situation économique et à ses impacts sociaux, à ce sentiment de précarisation et de paupérisation des publics les plus fragiles touchés par l'inflation, le CCAS est un acteur incontournable du développement social sur la commune.

### ANIMATION SOCIALE TERRITORIALE

ACTIONS	ORIENTATIONS 2023
<p><b>Inclusion numérique</b> Renforcement de la dynamique d'animation territoriale en développement à côté de l'accompagnement individuel des ateliers collectifs sur les nouveaux besoins face à une dématérialisation grandissante</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Convention avec l'Etat pour le poste de Conseiller numérique (AMI France Services)</b></li> <li>-Financement initial sur 2 ans (2022-2023) pour 50 000 €. Proposition de l'Etat de renouveler la Convention sur une nouvelle période de 3 ans mais pas d'information pour le moment sur le montant de l'aide financière</li> <li>-Mise en place d'ateliers collectifs pour accompagner dans la dématérialisation des démarches administratives</li> <li>-En soutien de la Médiathèque sur les permanences de l'Espace numérique durant la période estivale permettant en plus d'aider un autre service d'approcher un nouveau public mais aussi d'y amener les personnes du QPV</li> <li>-Poursuite de l'accompagnement individuel et soutien d'agents de la Collectivité en difficulté face à l'outil informatique</li> <li>• <b>Poursuite du partenariat avec l'association de la Garde du Vœu dans l'accompagnement des Séniors (Précédemment CAMP'TIC).</b></li> </ul>
<p><b>Violences intra familiales</b> Le CCAS poursuit son implication afin de favoriser la création d'un réseau pour mieux accompagner et orienter le public.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Participer au financement du dispositif de L'Ecouteille (5 387 €) et signature d'une Convention sur 3 ans. Membre du Comité de pilotage et du Comité de suivi. Communication sur l'existence d'un binôme référent sur la commune : Mme SOUFFOY (Elue) et Mme BOUGUENNEC (CESF)</li> <li>-Maintenir la participation à la campagne internationale soutenue par l'ONU « <b>Oranger le monde</b> » fin novembre-début décembre et le partenariat avec l'association Soroptimist International porteuse de cette action pour le</li> </ul>

	territoire Lorient-Quimperlé dans la lutte contre les violences à l'égard des filles et des femmes (Ex des sachets de pain) -Formation en intra pour les agents de la Collectivité avec le CIDFF intégrée dans le plan de formation 2023 mais demande en cours auprès du CNFPT pour la prise en charge financière.
<b>Egalité Femmes Hommes</b> À partir de la journée internationale des droits des femmes du 8 mars, le CCAS continue de sensibiliser et de mener des actions auprès de son public spécifique	-Offrir aux femmes bénéficiaires de CAP et accompagnées par la travailleuse sociale du CCAS des temps pour soi : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Une séance de soins chez une esthéticienne</li> <li>• Une séance de balnéothérapie au CAK</li> </ul> Budget total estimé à 600 €.
<b>Protection de l'Enfance</b> Continuer à sensibiliser les acteurs de terrain sur les dispositifs	Renouveler auprès des services de la collectivité des temps d'information et d'échanges sur les dispositifs et les contacts utiles.
<b>Santé</b>	-Action Sport-Santé : Renouveler les ateliers avec Activ 'Sport avec pour objectif « Amener à une pratique d'activités physiques et / ou sportives comme facteur de santé et comme outil complémentaire à la remobilisation des personnes fragilisées ou en situation d'exclusion sociale ». Convention signée pour 2023. Coût estimé : 1 600 € -Maintenir la participation à la campagne de sensibilisation et d'information Octobre Rose pour la lutte contre le cancer du sein. Enveloppe de 500 € -Ateliers cuisine : maintenir la périodicité de 2 par mois. Coût total : 4 600 € (diététicienne : 3 100 € - Alimentation : 1 500 €) – Demande en hausse : voir avec OPTIM-ISM si cuisine mobile -Bilan de la campagne du questionnaire sur la « Qualité de la vie sociale » à partir de 18 ans réalisée avec CAPAS au niveau de l'agglomération sur les besoins des habitants, en termes de prévention et de lutte contre l'isolement afin de mutualiser des actions.

## ACCUEIL ET ACCOMPAGNEMENT SOCIAL

ACTIONS	ORIENTATIONS 2023
<b>Analyse des Besoins Sociaux</b>	-Présentation du rapport de l'Analyse des Besoins Sociaux -Comité Consultatif du Handicap : proposition aux membres du Collège des personnes en situation de handicap de participer au panel Citoyen pour le projet d'aménagement et de dynamisation du centre-ville. Bilan des actions déjà menées et activités adaptées dans les différents services et par les associations.
<b>Projet de service</b>	-Nécessité de faire appel à un étudiant stagiaire pour l'aide à sa réalisation. Etudiant niveau Master 2 avec gratification. Coût estimé : 2 000 €.
<b>Accompagnement des familles</b>	-Maintien de l'application du « Reste à vivre » : vigilance sur l'évolution du public si besoin de réadapter le calcul aux situations. Enveloppe CAP Aide alimentaire et aide au carburant : 26 000 € -Poursuite de l'action d'auto-réhabilitation de logement avec les Compagnons Bâisseurs. Subvention renouvelée de 8 000 €. -Actions dans les domaines de la santé et de la culture : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Ateliers sophrologie pour les mamans solo (au domicile pour aboutir à du collectif). Convention avec Marion Liagre. Coût estimé : 3 000 €</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Prise en charge frais inscription Médiathèque/Artothèque : budget de 150 €</li> <li>• Invitation familles aux spectacles Trio...S et Haras : budget de 1 600 €</li> <li>-Poursuite du programme de Réussite Éducative (PRE) initié par la Ville dans le cadre des actions Politique de la ville : budget de 43 300 € (Subvention Ville + Etat : 35 000 €)</li> <li>-Conforter la participation du CCAS au financement des actions de droit commun dans le cadre de l'Appel à Projet de la Politique de la Ville – Budget de 11 000 €.</li> <li>-Participation à l'étude de préfiguration de l'Espace de Vie Sociale</li> <li>-Convention de partenariat avec le Secours populaire pour favoriser l'accès à la culture, aux activités sportives et de loisirs des familles hennebontaises accompagnées : 2 000 €</li> <li>-Familles Ukrainiennes hébergées sur la Ville : prise en charge du forfait solidaire avec la CTRL. Enveloppe de 500 €</li> <li>-Réflexion sur une aide financière à destination des jeunes pour le permis de conduire</li> </ul>
<b>Logement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Participation au travail de mise en place du dispositif de cotation des demandes de logement social pour mise en place en 2024</li> <li>-Suite à la fusion des 3 bailleurs sociaux (Lorient Habitat, Bretagne Sud Habitat et Vannes Golfe Habitat) au sein de Morbihan Habitat, participation à la nouvelle commission d'attribution des logements. Demande pour maintenir la participation de la CESF du CCAS à la commission sociale</li> <li>-Réflexion à mener sur la gestion des situations de personnes sans domicile non prises en charge par les dispositifs existants</li> <li>-Logements inadéquats ou mal-logement : travail en collaboration avec le service Aménagement – Enveloppe budgétaire pour en dernier recours par exemple l'évacuation des déchets en cas de dernier recours : 3 000 €.</li> </ul>
<b>Aide alimentaire</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Renouvellement de la Convention « Paniers solidaires » avec OPTIM'ISM : financement d'un tiers du panier par le CCAS (entre 2 et 5 € en fonction de la taille du panier. Budget maximum pour 30 personnes (dont 10 Chantier d'insertion) : 7 500 €</li> <li>-Colis d'urgence : adhésion annuelle à la Banque alimentaire (80 €) et fourniture des denrées (50 €). Enveloppe en cas de besoin pour acheter des denrées plus adaptées aux personnes sans domicile : 200 €.</li> </ul>

## CHANTIER D'INSERTION

ACTIONS	ORIENTATIONS 2023
<b>Activité</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Continuer le chantier de restauration du mur de Saint Hervé</li> <li>-Préparer une activité de maraîchage avec le service Espace verts sur une parcelle de Malachappe</li> <li>-Demande de restauration du Four à pain de la Grange mais à programmer en fonction des capacités à faire des agents présents sur le Chantier</li> <li>-Entretien de l'espace végétalisé et des bacs de culture à la Maison de la Petite enfance</li> <li>-Interventions à l'EHPAD pour l'entretien des espaces verts, des balcons et des terrasses</li> <li>-Ateliers collectifs auprès des agents du Chantier notamment avec Activ' Sport (1 200 €), sophrologie avec Marion Liagre (1 080 €), projet d'intervention du Club d'aviron, cuisine avec OPTIM-ISM dans le cadre du marché de prestation</li> <li>-Développer la communication en externe sur les réalisations du Chantier.</li> </ul>

<b>Ressources Humaines</b>	-Travailler sur l'aménagement intérieur du futur site de Saint Gilles dans le cadre du projet de regroupement des services avec le CTM et SEVE -Dans le cadre de la Prévention Santé et Sécurité type, programmation d'1 ¼ d'heure sécurité une fois toutes les 3 semaines -Mise à jour du document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP).
<b>Ressources financières</b>	-Conforter le financement du Chantier d'insertion <ul style="list-style-type: none"> <li>• Appel à projets du département : demande expresse de reconduction de l'action pour 2023 (Demande de 28 250 €)</li> <li>• Programme FSE + : réponse à l'appel à projet pour 2023 pour 37 034 €. En attente du retour</li> <li>• Financement Etat-Département pour l'aide aux postes : Demande de reconventionnement en cours pour 140 488 €. Modification du calcul du financement par l'Etat. Sur la base du réalisé de l'année précédente et non sur la base de la demande annuelle faite par le service.</li> </ul>

## PERSONNES AGEES

### ➤ ACTIVITES ET ANIMATIONS SÉNIORS

Programme annuel d'animations en direction des aînés dont la priorité est de prévenir et de rompre l'isolement des personnes âgées à domicile et en résidence

<b>ACTIONS</b>	<b>ORIENTATIONS 2023</b>
<b>Goûters dans les quartiers</b>	-Pour 2023, plutôt un spectacle programmé le 4 avril au Centre Socio-culturel animé par un artiste de cabaret. Animation ouverte aux habitants des EHPAD et du domicile. Transport proposé pour un ramassage dans les quartiers. Goûter servi pendant le spectacle. Budget global prévu : 1 500 € -Pour 2024, organisation des goûters dans les quartiers à relancer. Réflexion à mener sur de nouvelles modalités : idée de goûter intergénérationnel (à travailler avec les services de la Ville Petite Enfance – Enfance – Education).
<b>Sorties du Printemps</b>	-Suite au succès de la Marche Bleue en octobre 2022, organisation d'une marche du Printemps le 20 mars à l'initiative du CCAS et des EHPADs proposés aux habitants des établissements et du domicile en présence d'une éducatrice d'Activ' Sport. Cette année, goûter servi par l'EHPAD Stêr Glas et visite du Parc de Kerbihan -Les 6 et 8 juin dans le pays bigouden, sortie à la journée avec croisière sur l'Odet le matin, déjeuner puis balade commentée en car dans le pays bigouden avant de finir par l'arrivée des bateaux de pêche au Guilvinec. Budget global prévu : 6000 €.
<b>Semaine Bleue</b>	-Organisation d'une nouvelle marche en Octobre -Poursuite d'actions avec les animateurs des EHPAD du territoire : financement par le CCAS d'une action spécifique au choix des établissements (250 € par établissement soit 750 € au total) -Voir si possibilité de développement d'actions sur le reste de la Ville pour le domicile. Pas d'enveloppe budgétaire prévue spécifiquement.
<b>Colis de Noël</b>	-Nouveau marché en 2023 avec choix du prestataire en juin. Renouvellement d'un marché protégé. Volonté maintenue de composer des colis de Noël avec des produits locaux. Budget prévu : 15 000 € pour 870 colis. -Mode de distribution : distribués dans un local avec un moment d'échanges et de partage. Livraison à domicile si impossibilité de se déplacer, par les aides à

	domicile pour les bénéficiaires du service du SAAD et par le service Politique de la Ville pour les habitants du QPV si besoin.
<b>Goûters de Noël</b>	-Poursuite des goûters de Noël mi-décembre, en faisant appel à des artistes avec l'idée d'un spectacle plutôt sous forme de cabaret. Budget global : 3 750 €
<b>Ateliers</b>	-Activ' Séniors : programme d'activités de Janvier à avril 2023 pour les plus de 60 ans avec Activ' Sport et composé d'ateliers d'Activité Physique Adaptée, de marche et d'ateliers cuisine. Reste à charge pour le CCAS : 480 € (financement de l'action par la Conférence des financeurs) -Ateliers sophrologie dans le cadre de la lutte contre l'isolement sur le second semestre 2022 et 1 <sup>er</sup> semestre 2023 (accompagnement individuel au domicile pour ensuite créer un groupe d'accompagnement collectif). Budget global de 4 735 € comprenant le temps de préparation et de mobilisation du public. Subvention reçue : 3 100 € -Atelier « Bien vivre sa retraite » sur le 1 <sup>er</sup> trimestre animé par Brain Up (Conférence des financeurs) -Partenariat avec Trio...S pour un atelier sur l'équilibre avec une artiste pédagogue qui met en place "une démarche liant l'équilibre, les objets, le mouvement dansé et la pensée en mouvement en dialogue avec les habitants d'un territoire". L'objectif est d'amener les personnes suite à un accompagnement individuel au domicile vers du collectif. Demande de financement faite à la Conférence des financeurs : coût global de l'animation 4 586 € et demande de subvention 3 888 € (en attente de la réponse). Pas d'organisation si pas de d'aide au financement.

➤ **LE PÔLE MAINTIEN A DOMICILE**

SERVICES	ORIENTATIONS 2023
<b>Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile</b>	-Mettre en place le portail client DOME pour l'utilisateur (accès planning, factures...) (financement de l'Etat dans le cadre de France Relance) -Travailler avec les aides à domicile sur une amélioration des plannings, l'instauration d'un temps de déplacement entre chaque intervention, intégrer des temps de coordination avec le service administratif -Finaliser la réorganisation des tâches et des missions au sein du service administratif suite à l'arrivée de la nouvelle coordinatrice (Mettre à jour chaque fiche de poste) -Mise en place d'un projet d'accompagnement personnalisé (PAP) pour chaque usager -Continuer le travail de collaboration avec l'EHPAD (Recrutement des professionnels, Formations, Travailler sur la bientraitance en lien avec le projet Humanitude de l'EHPAD) -Développer un programme d'animations et d'actions de prévention pour les personnes âgées et handicapées du territoire -Continuer à travailler sur la prévention des risques professionnels grâce à la remontée de situations à risque -Elaborer le projet de service du SAAD
<b>Portage de repas</b>	-Mettre en place le plat de remplacement pour le plat de résistance proposé par le prestataire -Maintenir une communication régulière sur le service auprès des professionnels de santé -Participer à la semaine Bleue en partageant un repas avec les enfants de l'ALSH.

	-Définir le cahier des charges du nouveau marché -Réfléchir au renouvellement du véhicule de livraison (achat ou location)
<b>Accompagnement aux sorties</b>	-Réflexion sur le développement de ce service
<b>Téléassistance</b>	-Fin du marché public avec Bluelinea au 30 avril. Pas de renouvellement du marché -Proposition de convention de partenariat avec des professionnels de la téléassistance

➤ **L'EHPAD STÊR GLAS**

<b>ACTIONS</b>	<b>ORIENTATIONS 2023</b>
<b>Organisation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• En fonction des avancées, mise à jour du projet d'établissement</li> <li>• Evaluation externe HAS à réaliser en 2023 avec de nouvelles modalités</li> <li>• CPOM : négociation avec les financeurs sur les moyens alloués à l'établissement</li> </ul>
<b>Finances</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Poursuite du plan de rééquilibre budgétaire</li> <li>• Mise en place du prélèvement automatique sur le 1<sup>er</sup> semestre</li> <li>• Développement de la Wi-Fi nécessaire pour la bonne utilisation des tablettes dans le cadre des soins</li> </ul>
<b>Ressources humaines</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Stabilisation de l'organisation 7H semaine 10H WE =&gt; travail sur la réorganisation en lien avec la formation Humanitude</li> <li>• Formation HUMANITUDE : poursuite du plan de formation sur le 1<sup>er</sup> semestre 2023</li> <li>• Projet de mise en place d'un « Parlons aidants » par la psychologue (interne ou externe) pour un échange libre une fois par trimestre</li> <li>• Qualité de Vie au Travail : relance pour remobiliser l'attention sur les nombreuses actions réalisées et étude pour créer un groupe de réflexion sur les actions de bientraitance interne</li> </ul>
<b>Projet de soins</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Préciser l'action de la thérapie HANDI CHIEN et mieux la faire connaître</li> <li>• Valoriser l'association des thérapies non médicamenteuses</li> <li>• Poursuivre l'appropriation en performance du logiciel de soins TITAN avec la solution full Web</li> <li>• Renforcer l'encadrement des équipes pour harmoniser les pratiques en fonctions des besoins</li> <li>• Travailler sur le circuit du médicament et la préparation des piluliers</li> </ul>
<b>Restauration</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Formation HACCP pour tous</li> <li>• Amélioration des propositions des différentes textures alimentaires</li> </ul>
<b>Hygiène et Environnement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Maintien de l'intervention d'une Infirmière Hygiéniste</li> <li>• Projet CIT'ERGIE : création d'une équipe dédiée avec un chef cuisine, un agent technique, un service civique environnement, un agent de lingerie et la directrice pour développer les 4 missions engagées</li> </ul>
<b>Animation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Développement des animations individuelles avec le service civique</li> <li>• Installation du PASS pour des activités extérieures avec l'ergothérapeute avec si besoin l'intervention du Chantier d'insertion</li> <li>• Reprise de la « Gazette de Stêr Glas » par les résidents en format A3</li> <li>• Finaliser le projet de peinture murale en salle de restaurant avec les Artistes en Liberté et les habitants</li> <li>• Projet de vacances pour les habitants</li> <li>• Mise à jour du projet de service animation</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"><li>• Mise en place de commission participative animation</li></ul>
<b>Entretien du bâtiment</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Développement de la performance technique par des formations spécifiques ERP</li><li>• Suivi de l'entretien courant du bâtiment</li><li>• Mise en œuvre du DATI pour le secteur UVP</li></ul>
<b>Sécurité</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Formations renforcées et régulières des professionnels</li><li>• Formation aux manipulations d'extincteurs</li><li>• Formation AFGSU des soignants avec les EHPADs de proximité</li></ul>

## CONCLUSION DE LA PRESIDENTE DU CCAS

Après deux années marquées par la crise sanitaire, le début de l'année 2022 montrait les signes d'une reprise économique notamment dans le Morbihan avec une baisse des demandeurs d'emploi et une diminution du nombre des bénéficiaires du RSA. Mais, cet horizon plus calme a été rapidement terni par l'inflation sur les produits alimentaires et celle sur l'énergie à la suite du déclenchement de la guerre en Ukraine.

Les foyers déjà fragilisés par les effets économiques et psychologiques de la crise sanitaire sont en difficulté pour faire face à l'inflation. Les acteurs sociaux sont confrontés à un ressenti de précarisation et de paupérisation sans pouvoir le démontrer par les chiffres. La hausse des demandes d'aide ne correspond pas à la vague attendue mais de nouvelles familles ont besoin de l'aide alimentaire. De plus, la crise du logement accentue les difficultés et touche un public de plus en plus large.

Cette évolution a nécessité une nouvelle fois l'adaptation des missions du CCAS afin de répondre aux besoins de la population dans ces nouvelles circonstances. Néanmoins, le CCAS a été confronté aux limites de ses compétences face à la crise du logement et à ses conséquences.

Le travail d'analyse réalisé avec les acteurs sociaux et médico-sociaux du territoire dans le cadre de l'ABS a permis d'arriver à une analyse commune, d'affiner le diagnostic qualitatif et d'aboutir à des préconisations d'actions.

Pour l'année 2023, les orientations proposées seront à mener dans un contexte financier toujours plus contraint, avec de réelles incertitudes quant à l'évolution des indicateurs économiques. Les budgets annexes nécessitent une forte vigilance et l'obligation de réfléchir à de nouveaux modèles d'organisation, de coopération et de mutualisation pour les services et établissements concernés.

Le CCAS continuera, bien entendu, à accompagner les usagers sur de nouveaux besoins, à proposer des activités et rencontres participant à la lutte contre l'isolement et le bien vivre ensemble. L'accès au sport, à la culture est un droit pour chacune et chacun et les partenariats avec les services de la Ville et les associations seront maintenus et renforcés.

Il est essentiel de continuer à solliciter d'autres financeurs par le biais de réponses à appels à projet ou de demandes de subvention tout en gardant à l'esprit que cela n'assure en rien la pérennité du financement et donc de l'action.

Le CCAS pourrait également être amené à se tourner vers la Ville en cas de besoin.